

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance III — Situation en République centrafricaine — Affaire
3 *Le Procureur c. Jean Pierre Bemba Gombo* - n° ICC-01/05 01/08
4 Juge Sylvia Steiner, Président — Juge Joyce Aluoch — Juge Kuniko Ozaki
5 Procès
6 Jeudi 13 septembre 2012
7 Audience publique
8 (*L'audience publique est ouverte à 9 h 04*)
9 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
10 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
11 Veuillez vous asseoir.
12 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bonjour.
13 Madame le greffier, veuillez, s'il vous plaît, citer l'affaire.
14 M^{me} LA GREFFIÈRE (interprétation) : Bonjour, Madame le Président.
15 Situation en République centrafricaine, affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo* ;
16 ICC-01/05-01/08.
17 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous remercie.
18 Bonjour à tous. Je salue l'équipe de l'Accusation, les représentants légaux des victimes,
19 l'équipe de la Défense, M. Jean-Pierre Bemba Gombo. Bonjour à nos interprètes et à nos
20 sténotypistes.
21 Nous allons poursuivre l'interrogatoire du témoin D-0060 par l'Accusation.
22 Je demande donc à M. l'huissier de faire entrer le témoin dans le prétoire.
23 (*Le témoin est introduit au prétoire*)
24 TÉMOIN : CAR-D04-PPPP-0060 (*sous serment*)
25 (*Le témoin s'exprimera en anglais*)
26 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bonjour, Professeur Bokamba.
27 Bienvenue à nouveau.
28 LE TÉMOIN (interprétation) : Bonjour, Madame le Président.

1 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Êtes-vous prêt à poursuivre votre
2 déposition ?

3 LE TÉMOIN (interprétation) : Oui.

4 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Professeur, je tiens à vous
5 rappeler que vous êtes toujours sous serment ; vous comprenez cela, n'est-ce pas ?

6 LE TÉMOIN (interprétation) : Oui.

7 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Et je tiens aussi à vous rappeler
8 de... nos règles : souvenez-vous que vous devez parler plus lentement que d'habitude
9 et, surtout, ne pas oublier la fameuse règle des cinq secondes. Donc, ménagez une pause
10 de cinq secondes avant de répondre à une question, afin de faciliter la tâche à nos
11 interprètes et à nos sténotypistes.

12 LE TÉMOIN (interprétation) : Oui, Madame.

13 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : L'Accusation va poursuivre son
14 interrogatoire, ce matin, et je donne donc la parole à M^e Badibanga.

15 M. BADIBANGA : Merci, Madame le... Merci, Madame le Président. Merci, Honorables
16 Juges.

17 QUESTIONS DU PROCUREUR (*suite*)

18 PAR M. BADIBANGA :

19 Q. Bonjour, Professeur.

20 R. Bonjour, Maître Badibanga.

21 Q. La première bonne nouvelle, Professeur, c'est que vous nous avez dit que vous vous
22 êtes bien reposé ; la deuxième, c'est que nous aurons terminé aujourd'hui avec les
23 questions du Bureau du Procureur. Je pense que cela vous permettra de vous organiser
24 pour la suite.

25 Lorsque nous nous sommes quittés hier, Professeur, nous parlions du lingala comme
26 l'une de vos langues maternelles ; ce que vous mentionnez d'ailleurs dans votre rapport,
27 en... en page 2 — la référence étant CAR-D04-0003-0441.

28 Mais nous parlions, également, du lingala comme langue commune pour la région de

1 l'Équateur — pour les Équatoriens. Est-ce qu'il y a une autre langue de l'Équateur qui
2 rivalise avec le lingala en termes de nombre de locuteurs ?

3 R. Non. Non, Maître, il n'y en a aucune. La langue la plus proche serait le lomongo qui
4 est parlé dans une partie importante de l'Équateur, surtout à l'Etropa (*phon.*)... dans la
5 région Etropa (*phon.*) donc, qui comprend la ville de Mbandaka (*phon.*), mais la langue
6 véhiculaire, dans cette province, c'est le lingala.

7 Q. Vous avez eu largement l'occasion de passer à travers votre rapport avec mon
8 éminent confrère de la Défense, je ne vous ferai donc pas reprendre des exposés
9 complets sur le rapport et ce que vous avez dit. J'essaierai, chaque fois, de faire juste le
10 point sur mon objectif, lorsque je touche une partie du rapport ; si vous êtes d'accord,
11 nous poursuivons, si vous pensez qu'il faut me corriger, n'hésitez pas à le faire.

12 Votre rapport, en page 3 — la référence, c'est CAR-D04-0003-0442... Votre rapport, en
13 page 3, parle de l'émergence et de la propagation du lingala en RDC.

14 Je vois que vous prenez le rapport, donc j'attends que vous... vous l'ayez sous les yeux,
15 à la bonne page.

16 Est-ce que je suis fidèle à... à votre propos, si je conclus que le lingala est la langue
17 parlée, comme vous venez de le dire maintenant, par l'ensemble ou tous les habitants de
18 l'Équateur...

19 Pardon. Je vais le formuler autrement.

20 Est-ce que je suis fidèle si j'en conclus que le lingala s'est, à ce point, propagé dans la
21 région de l'Équateur et est, à ce point, devenu une langue dominante que, sur
22 l'ensemble du territoire de l'Équateur, tous les ressortissants parlent le lingala ?

23 R. La réponse précise à cette question est non.

24 Pour une raison bien simple : même dans n'importe quel pays, comme aux États-Unis,
25 par exemple, on dit que l'anglais est la langue commune et cela ne signifie pas du tout
26 que tout le monde connaît cette langue. Donc, lorsque... Là, je... Lorsque vous dites
27 « toutes les personnes » (*inaudible*) cet adjectif... S'il y a 100 000 ou 1 million et demi
28 d'habitants dans l'Équateur, on ne peut pas dire qu'ils parlent tous le lingala. Ce n'est

1 pas le cas. Comme les 8 millions d'habitants à Kinshasa ne parlent pas tous le lingala ;
2 c'est la langue par défaut uniquement.

3 C'est la langue à laquelle on s'attend... que l'on s'attend d'entendre entre... dans... entre
4 deux personnes lorsqu'« ils » se parlent et qu'ils ne... n'ont pas d'autres langues
5 communes.

6 Dans la littérature, on... on dit que c'est une langue véhiculaire, *lingua franca*, ou bien
7 une langue de communication. Donc, dans cet... dans... dans cette acceptation, oui, le
8 lingala est, en effet, la langue de communication des habitants de l'Équateur, tout
9 comme c'est la langue de communication à Kinshasa ou Bandundu (*phon.*).

10 Q. Merci, Professeur. Vous avez parfaitement répondu à ma question si mal formulée,
11 mais c'est exactement la réponse qu'il me fallait. Je vous remercie.

12 Je voudrais passer juste à la page suivante de votre rapport... pas la page suivante, mais
13 deux pages plus loin dans votre rapport, page 7... — Pardon — page 5 — page 5.

14 Il s'agit du chapitre 3.1.5, où vous parlez de l'adoption du lingala en tant que langue
15 officielle des forces de sécurité.

16 J'essaie, également, ici de vous résumer.

17 Vous dites en substance, que depuis 1930, les forces armées ou les forces de sécurité du
18 Congo belge à l'époque, et ce, jusqu'à l'indépendance, et même après, ont utilisées le
19 lingala comme langue de communication, je pourrais presque dire comme langue de
20 travail ; est-ce que... est-ce que cela est exact ?

21 R. Oui, Maître.

22 Q. À cet égard, je voudrais que vous soyez un peu plus détaillé sur la période qui suit
23 l'indépendance. Ma question est : quelle était la langue utilisée par l'armée et les forces
24 de sécurité de Mobutu pendant tout le temps... pendant tout le temps où il était au
25 pouvoir au Zaïre — d'abord au Congo, puis au Zaïre — c'est-à-dire de 1965 jusqu'en
26 1997 ?

27 R. La langue utilisée par les forces de sécurité que... dont j'ai parlé ici et qui incluent
28 l'armée, l'armée de l'air, la gendarmerie ou police militaire, ainsi que les polices

1 municipales étaient le lingala. Il s'agissait de la langue officielle.

2 Quant à savoir si elle était utilisée tout le temps, ça, je ne sais pas. Il aurait fallu que je le
3 voie moi-même, mais c'était la politique officielle et, d'ailleurs, les individus qui étaient
4 envoyés dans les villes de l'est, où le lingala n'était pas vraiment dominant comme dans
5 les Kivu ou dans le Katanga, par rapport à Kisangani qui est quand même à l'est et bien
6 sûr, mais où le lingala était une langue importante avec le kiswahili, eh bien, ceux qui
7 étaient envoyés là-bas, à l'est, avaient acquis une très mauvaise réputation : chaque fois
8 qu'ils rencontraient des citoyens, les citoyens avaient peur, ils avaient peur d'être
9 arrêtés, peut-être harcelés pour une raison ou pour une autre.

10 Et le lingala était donc la langue associée avec ces militaires dans une telle mesure que,
11 du fait, le lingala a acquis aussi une mauvaise réputation.

12 Donc, du fait de cette réaction et du fait de ce que je sais à propos de l'utilisation de
13 cette langue en public par les militaires, aussi sur les ondes dans leur diffusion radio, là,
14 je sais très bien que c'était le lingala qui était la langue officielle des forces armées et des
15 forces de sécurité.

16 Q. Eh bien, Professeur, hier, je vous ai demandé de parler de vous, je vais vous en dire
17 un tout petit peu sur moi.

18 J'ai effectivement vécu la situation que vous venez d'évoquer, ayant moi-même grandi à
19 Lubumbashi, et donc, effectivement, comme vous le dites très justement, les militaires
20 utilisaient le lingala et parlaient le lingala.

21 À cet égard, j'ai une question pour vous : est-ce qu'une langue — prenons dans ce cas le
22 lingala — pourrait être utilisée — et prenons toujours ce cas typique — par les forces
23 armées de Mobutu, par exemple, comme outil de domination d'une population dans
24 une région, donc outil d'autorité, dirais-je ? Lorsqu'ils arrivent dans une région où on
25 parle swahili et qu'ils s'adressent à la population uniquement en lingala, est-ce que ça
26 peut également faire partie d'une sorte, je dirai... d'une sorte de... de... de stratégie ou
27 de fonctionnement d'instrumentalisation de la langue comme outil de domination, outil
28 d'autorité ?

1 R. La réponse, d'un point de vue général, c'est-à-dire en prenant en compte d'autres
2 langues est affirmative : oui, tout à fait. Et je pense que cela s'applique au lingala, aussi,
3 comme à d'autres langues.

4 Q. Dans ce cas, j'essayais de voir si j'ai bien compris.

5 Dans ce cas, le soldat qui dispose de l'autorité, serez-vous d'accord, en tant que
6 sociolinguiste, de dire que le message qu'il envoie, c'est : « j'ai l'autorité, c'est à vous,
7 population civile, de comprendre ce que je dis. Moi, je donne un ordre, ou je donne une
8 instruction. »

9 Donc, c'est la population qui devrait faire l'effort de comprendre la langue du
10 dominateur et pas le contraire ; est-ce que ce ceci est correct ?

11 R. Oui et non.

12 C'est un message ambigu. Il y a une... une interprétation et celle dont j'ai... j'ai parlé,
13 c'est-à-dire que ça peut être caractérisé comme étant la langue de l'autorité, une langue
14 de domination.

15 Comme : imaginez un policier qui arrête quelqu'un ici, dans cette ville, en parlant la
16 langue que tout le monde connaît, mais imaginons que la personne arrêtée, elle, soit une
17 femme, qui voulait venir se... porter plainte auprès de la police pour avoir été harcelée,
18 les questions posées par le policier à cette personne refléteraient d'abord l'autorité dont
19 il dispose, ainsi que « leur » attitude vis-à-vis de cette personne. Ce que l'on caractérise
20 souvent comme étant une langue autoritaire ou qui fait autorité plutôt.

21 Donc, le lingala, dans le contexte dont vous venez de parler, pourrait très bien être
22 utilisé de la sorte ; mais il y a une autre possibilité qui existe : des soldats qui ont appris
23 le lingala, quelle que soit leur origine au Congo, ne connaissent cette langue... que cette
24 langue pour communiquer avec la population. Ils pourraient très bien ne pas connaître
25 le kiswahili à Lubumbashi, ils pourraient très bien ne pas connaître le tshiluba s'ils sont
26 à Kasai, et cetera, et cetera. Donc, on ne peut pas catégoriquement affirmer qu'il s'agit
27 soit l'un soit l'autre, mais il y a des interprétations possibles, et tout dépend des
28 circonstances.

1 Q. Merci, Professeur. Je reviens au cas qui nous concerne directement.

2 Vous avez dit d'une part que le... le lingala est la langue véhiculaire dans l'Équateur et
3 puis vous venez de nous expliquer ici qu'elle a été effectivement utilisée par les Forces
4 armées et sécurité presque tout au long de l'histoire de... de ce pays. Si, donc, le MLC —
5 le Mouvement de libération du Congo — recrutait, disons, 20 000 personnes jeunes ou
6 un peu moins jeunes dans les régions de l'Équateur pour constituer son armée, ces
7 jeunes viennent, je dis bien, de « toutes » les villes et villages de la région de l'Équateur.
8 Quelle langue auraient-ils en commun et dans quelle langue, ces 20 000 personnes
9 communiqueraient-« ils » naturellement ?

10 R. Comme je l'ai déjà dit, Maître, ils utiliseraient le lingala. En prenant l'hypothèse que
11 ces personnes viennent bien de différentes parties de l'Équateur. Mais s'ils ont été
12 principalement recrutés dans le nord de l'Équateur... Ngbaka ou Ngbandi... ou parlent
13 le ngbaka ou le ngbandi, ils pourraient très bien aussi utiliser cette langue. Donc dans
14 un groupe mélangé, je pense que le lingala serait utilisé comme langue par défaut. Ce
15 ne serait pas le français. Je ne pense pas parce que la plupart des soldats n'avaient pas...
16 n'auraient pas l'éducation et suivi un parcours scolaire suffisant pour parler le français.
17 Et donc voilà ce qu'on aurait.

18 Donc, en partant de l'hypothèse dont vous m'avez parlé, la réponse serait : le lingala qui
19 serait utilisé comme langue de communication. Et je dis bien que c'est dans
20 l'hypothèse... c'est hypothétique, parce que si tous les soldats ne sont pas recrutés à
21 partir de l'Équateur, mais si certains viennent d'autres provinces, voire même d'autres
22 pays, dans ce cas-là, on a aucune idée de la langue qui serait utilisée, à moins qu'il y ait
23 un... une politique de langue qui ait été définie au sein du MLC.

24 Pour être bien précis, Maître, sachez qu'au vu de ce que l'on sait, à l'heure actuelle, sur
25 la situation qui existait au Congo, de 1994, enfin pour être plus précis 96, en fait, lorsque
26 le Congo a été envahi par le Rwanda et le Burundi, lorsque différentes milices ont été
27 créées pour mettre à bas le régime de Mobutu, ce qui ensuite, a été suivi après...par
28 l'accession au pouvoir de Kabila en mai 97 avec son... où il est resté un an au pouvoir,

1 environ, jusqu'au mois d'août, je crois — 2 août 1998. Lorsque le Rwanda a ré-ennahi le
2 Congo après qu'il ait essayé de les repousser... enfin qu'il ait essayé de renvoyer et de
3 repousser les officiers rwandais et les soldats rwandais au Rwanda, parmi le MLC, à ce
4 moment-là, on trouvait des individus qui venaient de... ce moment dans la guerre.
5 Moment auquel a participé M. Bemba d'ailleurs, tout comme Kabila et Robert Weha
6 (*phon.*) comme Badjiwamba (*phon.*) et cetera. Toutes ces personnes ont fait partie de tous
7 ces groupes et de ces milices.

8 Donc ce que j'essaie de vous expliquer, Maître, c'est la chose suivante : le... dans... au
9 sein du MLC, on sait d'après certains rapports qu'il y avait très bien des... qu'il pouvait...
10 qu'il y avait des soldats qui n'étaient pas congolais au sein du MLC, qui venaient
11 d'autres pays. Et donc, je pense qu'il serait présomptueux de ma part de conclure qu'ils
12 auraient automatiquement utilisé le lingala puisque je ne sais absolument pas quelle a
13 été la politique en matière de langue au sein du MLC.

14 Q. Ceci explique, Professeur, la raison pour laquelle j'ai commencé mon
15 contre-interrogatoire, hier, avec des questions sur les documents qui vous ont été
16 fournis, ou pas, dans ce dossier. Voyez-vous, il y a une... une abondante documentation
17 qui a été mise à disposition de toutes les parties et des juges, et je pense que cela vous
18 aurait permis, vous aurait aidé, dans ce cas-ci, de fixer votre réponse — ou de limiter
19 votre réponse — au champ d'information que toutes les parties, ici présentes, ont eue.

20 Donc, lorsque, par exemple, je vous parle de... de plus ou moins 20 000 soldats, c'est que
21 l'information qui a été dite, dans cette Chambre, c'est que le MLC aurait... comptait
22 entre 20 et 22 000 soldats, majoritairement recrutés dans la région de l'Équateur ; si
23 jamais je... je me trompais, je suis certain que la Défense me... me corrigerait.

24 Et il y a effectivement une documentation qui fait partie de celle qui est, officiellement,
25 portée à connaissance devant cette Cour et sur base de laquelle nous discutons tous et,
26 en ce sens, le Pr Samarin a eu la chance d'avoir accès à cette information, ce qui, je pense,
27 l'a aidé à établir un portrait de la situation que nous pensons réaliste.

28 Et d'ailleurs, je vais me permettre d'ajouter un point sur ce que vous venez de dire : si il

1 était porté — je dis bien si il était porté — à votre connaissance que de très nombreux
2 anciens soldats de l'armée de Mobutu ont rejoint le MLC pour combattre le régime de
3 Kabila — ce qui historiquement est logique, Kabila ayant fait partir Mobutu, les
4 adversaires de Mobutu peuvent vouloir faire tomber Kabila —... si donc, il était porté à
5 votre connaissance que de très nombreux anciens soldats de l'armée de Mobutu ont
6 rejoint le MLC pour combattre le régime de Kabila, est-ce que cela pourrait, également,
7 avoir une influence ou un impact, ici, sur l'éventuel usage du lingala par les troupes du
8 MLC ?

9 R. Je me demande ce que vous entendez par impact. Qu'est-ce que vous essayez de
10 dire ? Est-ce que cette information aurait influencé l'analyse de l'affaire, c'est-à-dire,
11 est-ce que le lingala est un facteur déterminant pour affirmer que les personnes qui ont
12 commis des crimes ou qui auraient commis des crimes étaient bien des membres du
13 MLC ? Ou bien est-ce que ce que vous dites, c'est que j'aurais reconnu que l'utilisation
14 alléguée du lingala représentait un résultat prévisible, étant donnée la composition de
15 l'armée du MLC ?

16 À quel... À laquelle de ces deux options recherchez-vous une réponse, Maître ?

17 Q. Votre remarque est tout à fait pertinente, Professeur.

18 Ce que j'essaie d'établir depuis la fin de la session dernière, et depuis ce matin, c'est
19 simplement que nous soyons d'accord, sans contestation possible, que les soldats du
20 MLC parlaient entre eux en lingala. Simplement ce fait-là.

21 Et la raison pour laquelle je le dis, c'est que vous avez été interrogé — comme d'autres
22 témoins, d'ailleurs, dans cette salle —, sur les autres langues de l'Équateur.

23 On a parlé du ngbandi, et cetera, et cetera. Ce que je ne voudrais pas laisser, c'est... ici,
24 dans les esprits, c'est qu'il y ait un doute quant à savoir si les soldats du MLC, lorsqu'ils
25 étaient en opération, communiquaient entre eux ou à la population qui les entourait en
26 ngbandi ou n'importe quelle autre langue de l'Équateur, plutôt qu'en lingala. Et c'est
27 pour ça que j'ai ajouté, donc, ce facteur.

28 Nous avons un facteur que, la langue a été utilisée abondant... est la langue véhiculaire

1 de la région dans laquelle ils sont recrutés, nous avons l'élément que la langue peut être
2 un outil de domination, peut-être. Nous avons l'élément que la langue était utilisée par
3 les forces de sécurité, et nous avons l'élément qu'au sein du MLC, de nombreux soldats
4 de Mobutu étaient également intégrés.

5 Voilà simplement le point sur lequel je voulais arriver de manière incontestable. Est-ce
6 que cela vous permet de mieux comprendre mon propos ?

7 R. Oui. Avec cet éclaircissement, je peux dire que la connaissance de l'usage du lingala
8 par les soldats du MLC aurait été un facteur dans mon analyse, mais n'aurait pas
9 modifié mes conclusions.

10 Q. Ai-je bien compris, de vos conclusions, que vous dites : la... le seul critère de la
11 langue, le lingala, ne peut pas permettre de déterminer, de manière certaine, l'origine
12 des soldats qui l'utilisaient ; est-ce que, si je résume comme ça, j'ai bien compris votre
13 conclusion ?

14 R. Oui. Et si vous me le permettez, je voudrais expliquer, ou d'ailleurs répéter ce que
15 j'avais déjà indiqué à votre collègue M^e Haynes : le fait d'utiliser une langue dans un...
16 une communication, un moment de communication, ne représente qu'un des aspects de
17 l'identité de cette personne. Si vous prenez une armée, quelle qu'elle soit, du monde
18 moderne d'aujourd'hui, vous constaterez qu'il y a des locuteurs de différentes langues,
19 même s'il y a une langue commune.

20 Par exemple, au sein de l'armée américaine, ceux qui participent aux guerres en
21 Afghanistan, ou en Irak, eh bien, vous constaterez qu'ils sont tous des Américains, mais
22 des Américains de nationalités différentes. Et parmi eux, il y a d'ailleurs des locuteurs
23 de lingala, des francophones, également, et cetera.

24 Et, selon les unités, selon la manière dont les unités ou les bataillons sont organisés, on
25 pourrait se trouver dans une situation où une unité parlerait une langue qui est
26 pertinente pour leur communication. Donc, ça, c'est un aspect.

27 Deuxième aspect, Maître : lorsque vous regardez les frontières du Congo, avec des pays
28 à l'ouest, c'est-à-dire l'ouest du Congo, vous constaterez qu'il y a le Congo-Brazzaville,

1 mais aussi la République centrafricaine, bien entendu, mais également — mais
2 également — que la République centrafricaine, au sud, a une frontière avec le
3 Congo-Brazzaville.

4 À cet égard, le lingala est une des langues parlées dans cette partie du
5 Congo-Brazzaville, c'est-à-dire le nord près de Impfondo. Et pour être certain que nous
6 soyons bien sur la même longueur d'ondes, on pourrait, effectivement, reprendre la
7 carte que vous m'avez montrée hier.

8 Bon, pourquoi est-ce que je... j'avance ce facteur ? Eh bien, peut-être que ces personnes,
9 qui ont été accusées d'utiliser le lingala alors qu'ils commettaient des crimes, peuvent
10 venir du MLC ; vous avez parlé de cette composition, donc, des anciens soldats de
11 Mobutu, et cetera. Et ils venaient peut-être du Congo-Brazzaville et ils ont peut-être
12 rejoint l'armée. Donc, il y a tout un éventail de possibilités.

13 Ce que j'essaie de vous dire, Maître, c'est que le fait d'utiliser une langue, en tant que tel,
14 ne constitue pas une condition suffisante pour déterminer la nationalité d'une personne.
15 C'est un facteur, un facteur important, certes, mais un seul facteur.

16 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Badibanga, si vous n'y
17 voyez pas d'inconvénient, j'aimerais... d'ailleurs, depuis hier, je souhaitais obtenir
18 certains éclaircissements de la part de l'expert.

19 Q. Dans votre domaine d'expertise, personnellement, je ne... je suis vraiment tout à fait
20 débutante. Je ne connais presque rien, donc, ma question vous semblera peut-être trop
21 simple.

22 Dans la transcription 243, je parle des pages 7 et 8, et suivantes, à la page 7.21 (*phon.*),
23 vous dites exactement ce que vous venez de répéter maintenant. Le lingala est parlé au
24 nord-ouest de l'Angola, dans au moins deux des provinces, ainsi que dans certaines
25 régions du Gabon, de République centrafricaine et au sud-ouest du Soudan — ce qu'on
26 appelle aujourd'hui le Sud-Soudan —, dans des régions de la Province orientale, et puis
27 également en Zambie et au Rwanda.

28 J'essaie de ne pas utiliser des informations personnelles, ici, mais je me sens... m'y sens

1 un peu forcée pour bien comprendre ce que vous dites.

2 Lorsque vous dites que le lingala est parlé dans un pays, par exemple dans mon pays
3 qui est un pays énorme, eh bien, certains villages, dans ce pays, de 50, 60 000 personnes
4 qui ne parlent que l'allemand. Près de là dont je viens, il y a une ville qui a été fondée
5 par des Néerlandais — 70 000 habitants, une ville de 70 000 habitants — et dans leur
6 communication quotidienne, ils parlent néerlandais. Mais à mon avis, nous sommes
7 loin de dire que l'allemand ou le néerlandais sont des langues parlées au Brésil.

8 Alors, je ne comprends peut-être pas très bien ce que vous voulez dire lorsque vous
9 dites qu'une langue est parlée à tel ou tel endroit. Le fait qu'il y ait des groupes de
10 personnes qui, entre... entre « eux », parlent une langue particulière parce que c'est la
11 langue de leurs ancêtres, par exemple, ça ne signifie pas que, dans ce pays-là, cette
12 langue est parlée. Est-ce que vous pourriez expliquer à une personne comme moi,
13 profane en la matière, vous dites qu'il y a des locuteurs de lingala, en Zambie, par
14 exemple, lorsque vous dites aussi que dans tel ou tel pays, il y a une langue parlée ?

15 R. Je crois que la réponse est assez simple. Je vais donc vous donner cette réponse, et
16 puis poursuivre.

17 Lorsque vous dites à un sociolinguiste qu'une langue est parlée dans tel ou tel pays, eh
18 bien, en tant que sociolinguistes, nous disons qu'il y a une communauté de locuteurs
19 assez importante pour faire en sorte qu'ils parlent cette langue entre eux, par exemple,
20 dans tout un quartier.

21 Donc, lorsque vous avez 9 à 10 000 personnes, ou 20 000 personnes, 86 000 personnes,
22 qui vivent dans un pays, qui parlent principalement une langue, cette communauté est
23 reconnue comme une communauté de langues.

24 Exemple : ce que vous venez de citer, le Brésil : si on ne connaît pas du tout le Brésil, la
25 conclusion, ou la première description serait de dire : le Brésil est une... est un pays
26 monolingue. Pas du tout, pas du tout. Il y a d'autres langues qui sont utilisées là-bas,
27 parmi les personnes, peut-être d'une manière limitée, mais en tant que nation, le
28 portugais est la langue de communication commune, comme aux États-Unis

1 d'Amérique, l'anglais est la langue par défaut. C'est la langue utilisée par les gens. Mais
2 dire que l'espagnol n'est pas parlé aux États-Unis, ou le français n'est pas parlé aux
3 États-Unis, serait négliger le fait que des populations importantes...

4 Et c'est ça que je veux dire, Madame le Président, lorsque je fais cette déclaration dans
5 mon rapport, et dans... et lorsque je reprends cela dans ma réponse, qu'il y a des
6 lingalophones en Zambie et cetera, et cetera. C'est-à-dire que, entre eux, c'est la langue
7 qu'ils utilisent, dans certains cas. Dans les services religieux, par exemple, c'est la langue
8 qu'ils utilisent. S'ils... Et s'ils n'utilisent pas le... le français, ils utilisent le lingala ou ils
9 combinent les deux. Des chants en lingala, des prêches en lingala, quelquefois en
10 français. Donc c'est ce... ce type, c'est ce que nous appelons les « enclaves
11 linguistiques », et si elles sont suffisamment importantes, elles font... elles marquent
12 une différence.

13 Dans la ville de Bruxelles, autre exemple, et M^e Badibanga, ou ceux d'entre vous qui
14 sont... sont allés à Bruxelles sauront qu'il y a un... un quartier qu'on appelle Matonge où
15 il y a des boutiques avec des Congolais, ce sont les Congolais qui tiennent ces... ces
16 magasins, qui vendent des articles. Et si vous allez là, et si vous vous adressez à
17 quelqu'un, là, en français, « ils »... « Ils » vous répondront, mais si vous parlez lingala,
18 ils vous reconnaîtront. Ils diront : « Ah ! Vous parlez lingala ». C'est... c'est un fait de la
19 vie, et c'est ça que je veux dire lorsqu'il y a des... lorsque je dis qu'il y a des gens qui
20 parlent. C'est un... c'est une langue reconnue dans... dans cet État. Le lingala, le
21 kiswahili, le kikongo, le tshiluba qui sont reconnues comme des langues nationales du
22 Congo. Et d'ailleurs, il y a des émissions de radio ou de télévision dans ces langues, ce
23 qui veut dire qu'il y a des communautés qui parlent ces langues dans cet État.

24 J'espère que ma réponse est claire.

25 Q. Oui, bien entendu, vos réponses sont toujours tout à fait claires, mais je dois vous
26 avouer que je continue à éprouver des difficultés à... à comprendre. Je ne suis qu'une
27 profane en la matière, comme je l'ai déjà dit.

28 En Angola, par exemple, il y a plus de 20 millions d'habitants, il y a une communauté

1 de quelques milliers de personnes qui parlent lingala, et qu'on puisse considérer que le
2 lingala est une langue parlée en Angola. De la même manière, au Brésil, 200 millions
3 d'habitants, si nous avons 50 000 habitants parlant néerlandais, bon, j'ai du mal à partir
4 de l'hypothèse que le néerlandais soit une langue parlée en... au Brésil.

5 Mais enfin, je comprends votre point de vue et je vous remercie d'avoir fourni cet
6 éclaircissement.

7 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Badibanga.

8 M. BADIBANGA : Merci, Madame le Président.

9 Q. Professeur, nous allons aborder cette question également sous un autre angle.

10 Vous avez été très clair, hier, en ce qui concerne la documentation qui vous a été remise,
11 mais est-ce que dans les échanges qui ont eu lieu entre-temps par téléphone ou
12 peut-être même par e-mail, est-ce qu'au cours de ces échanges, la Défense vous a
13 informé ou mis au courant des différents groupes armés qui étaient sur le terrain des
14 hostilités entre octobre 2002 et mars 2003, en République centrafricaine ? Est-ce qu'on
15 vous a parlé des différents groupes armés qui étaient présents sur le terrain, à ce
16 moment-là ?

17 R. Vous voulez dire les groupes armés en République centrafricaine, Maître ?

18 Q. Exactement. Je veux dire les... tous les groupes armés qui étaient présents en
19 République centrafricaine entre octobre 2002 et mars 2003, ce qui, en fait, constitue
20 l'affaire qui est présentée devant cette... cette Chambre.

21 R. Non, on ne m'a pas donné de documents « à » l'équipe de la Défense, à cette fin. Je ne
22 sais pas pourquoi. Et si je pouvais recevoir de tels documents, je ne sais pas.

23 D'après ce que j'ai lu, je... D'après mes propres lectures, je suis plus ou moins au
24 courant de l'existence d'autres armées, mais ça n'est pas quelque chose que j'ai
25 approfondi, justement parce que, comme je l'ai dit précédemment, on m'a demandé de
26 me pencher sur la situation linguistique. Et la situation militaire qui prédominait à cette
27 époque-là ne relevait pas de mon mandat, si je puis m'exprimer ainsi.

28 Donc, de mon point de vue, cette information n'était pas pertinente, bien que... bien

1 qu'elle eut pu être utile, effectivement, mais enfin, je n'en disposais pas, et je n'ai pas
2 pensé à la... à la demander, et personne non plus n'a proposé de me la fournir.

3 Q. Eh bien, Professeur, ceci constitue notre tout premier point de désaccord.

4 Je suis personnellement de l'opinion que le maximum d'informations que l'on aurait pu
5 vous fournir sur les circonstances de faits aurait pu vous aider, je crois, à maximaliser, je
6 dirais, votre... votre expertise.

7 Sans contexte, vous avez une expertise en linguistique qui est extrêmement
8 impressionnante, et je pense que cela aurait énormément aidé la Chambre que vous
9 ayez bien plus d'informations.

10 Par exemple, celle-ci : les deux experts appelés par la Défense, et qui vous ont précédé,
11 qui ont tous les deux témoigné en audience publique, ont largement parlé de la
12 question militaire. Le premier était un expert militaire, et le second était un... —
13 appelons-le comme ça — expert politico-militaire.

14 Il se fait que, contrairement à vous, ils ont effectivement reçu beaucoup d'informations
15 sur les troupes présentes sur place. Et aucun, je dis bien aucun de ces deux experts,
16 appelés par la Défense, n'a jamais cité devant cette Chambre la présence de soldats
17 angolais en République centrafricaine, la présence de soldats du Congo-Brazzaville en
18 République centrafricaine. Et je continue en citant les autres pays où vous dites que l'on
19 parle le lingala. Il s'agit de votre rapport en page 26, le... la référence étant
20 CAR-D04-0003-0465.

21 Et là, Professeur, vous citez donc l'Angola, que je viens déjà de mentionner, le
22 Congo-Brazzaville, mais vous parlez également du Gabon, vous parlez du Kenya, vous
23 parlez du Sud-Soudan, vous parlez de l'Ouganda, du Rwanda, du Burundi, du
24 Zimbabwe, de la Zambie et même de l'Afrique du Sud.

25 Comme m'a dit... comme l'a dit M^{me} le Président, ce sont des pays où vous dites que l'on
26 parle le lingala.

27 J'ai personnellement plutôt la même lecture que M^{me} le Président : il y a certainement
28 des locuteurs lingala, et les Congolais, la diaspora congolaise est extrêmement

1 importante et répandue dans le monde, mais j'ai des difficultés à considérer ces pays
2 comme étant des pays lingalaphones ou bien où l'on parle le lingala. Mais là n'est pas le
3 propos.

4 Mon propos, c'est qu'aucun de ces experts que je viens de vous citer, qui vous ont
5 précédé, n'a parlé de troupes ougandaises, kényanes, rwandaises, burundaises,
6 zimbabwéennes, zambiennes ou sud-africaines dans ce conflit. Et vous avez raison, la
7 langue n'est pas le seul critère.

8 Mais si, maintenant, je vous dis donc, en résumé : il n'y avait aucun contingent de ces
9 autres pays où l'on parle lingala, selon votre analyse, pendant le conflit en République
10 centrafricaine.

11 Est-ce que vous pensez que cette information aurait pu vous aider à... tiens là je ne sais
12 pas comment le dire en français ? En anglais, on dit : *to narrow down ; to focus more*.

13 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : Cibler.

14 M. BADIBANGA : Ah ! « Cibler ». Merci la traduction !

15 Q. ... à cibler de manière un peu plus précise votre étude ?

16 R. Maître, c'est une question qui est longue et compliquée, mais permettez-moi de faire
17 de mon mieux, pour y répondre.

18 Je vais commencer par votre par votre... par le dernier volet de votre question. Oui, cette
19 information aurait pu être utile, et m'aurait probablement amené à poser davantage de
20 questions à la Défense, pour ce qui concerne la politique linguistique à l'époque, et la
21 composition de l'armée des bataillons du MLC qui étaient impliqués dans cette affaire
22 en particulier.

23 Armé de cette information, j'aurais pu analyser comment les circonstances auraient pu
24 m'amener à une conclusion raisonnable. Et je répète : auraient pu m'amener à une
25 conclusion raisonnable, à savoir que le facteur linguistique revêtait une importance
26 capitale.

27 Cela dit, vous l'avez reconnu vous-même, je n'ai pas disposé de cette information, et
28 deuxièmement, le récit que j'ai apporté ici, si vous prenez le début de cette section où je

1 parle de la propagation de cette langue, j'ai affirmé qu'afin que... afin de comprendre
2 dans quelle mesure cette langue est devenue une langue de communication à grande
3 échelle, il faut se pencher sur son évolution, sur les facteurs qui ont influencé sa
4 propagation de la manière dont ça s'est propagé. Et en mentionnant d'autres pays
5 avoisinant, c'était simplement pour montrer qu'il y a ce qu'on appelle des communautés
6 linguistiques, où se trouvent des Congolais vivants et il a été démontré dans d'autres
7 pays, que de telles personnes constituent une portion importante de la population
8 générale, même s'il ne s'agit que d'un demi-pour-cent.

9 Donc, si l'on devait prendre par exemple les recensements officiels, je ne sais pas
10 comment les choses se passent ici, aux Pays-Bas, mais aux États-Unis, par exemple, on
11 aurait pu recenser le fait qu'il y a un certain nombre de personnes qui sont d'expression
12 lingala. Parce que la question est posée : quelle langue parlez-vous en dehors de
13 l'anglais, chez vous, par exemple, ou au marché ? Est-ce qu'il est possible d'envisager
14 que les locuteurs de ces langues, où qu'ils habitent, où qu'ils vivent, font partie d'un
15 groupe de langues parlées dans une société multilingue est une chose, mais le fait est
16 indéniable : ces communautés linguistiques sont reconnues dans certains pays en tant
17 que communautés légitimes. C'était dans ce sens-là.

18 Ce n'était pas... Je n'ai pas eu l'intention de... de laisser entendre que, du fait qu'il y a des
19 locuteurs du lingala ailleurs, d'autres auraient pu venir de... de ces pays-là, non, je vous
20 l'avoue. Je ne me suis pas penché sur l'aspect militaire. Si quelqu'un m'avait posé la
21 question, j'aurai répondu de la manière suivante : je n'ai pas compétence en la matière.

22 Q. Professeur, je sais que lorsque nous nous sommes rencontrés pour la familiarisation,
23 vous aviez dit — c'était un peu une boutade —, mais cela reflétait certainement aussi un
24 peu vos appréhensions, vous pensiez que vous vous attendiez à des questions
25 beaucoup plus dures de ma part, et cetera. Alors, il faut que je vous rassure, mon
26 objectif n'est en rien de vous mettre en défaut.

27 Mon objectif, c'est d'éclairer cette Chambre, et s'il m'apparaît que vous n'avez pas reçu
28 les bonnes informations pour arriver à ce que je considère comme étant la bonne

1 conclusion, je dois le mettre en avant. Donc il ne s'agit en aucun cas encore de mettre en
2 question votre compétence, il s'agit simplement pour moi de montrer ici que vous
3 auriez dû savoir un certain nombre de choses qui, à mon sens, vous auraient aidé à
4 éclairer cette Chambre. Peu importe le sens dans lequel cela aurait été.

5 Toujours sur les troupes, je voudrais vous poser la question suivante : est-ce que la
6 Libye est un pays lingalaphone ? Est-ce que les Libyens parlent lingala ?

7 R. Non, Maître. À ma connaissance... D'abord, je n'ai pas vérifié qu'il existe ou pas des
8 locuteurs de lingala en Libye ; et si vous me demandez si la Libye est un pays où l'on
9 parle le lingala, je vous répondrai que non ; de la même manière, si vous me demandiez
10 si la République centrafricaine est un pays qui parle le lingala, je vous répondrais que
11 non.

12 Maintenant, si vous me demandez s'il y existe des communautés linguistiques qui
13 parlent le lingala en République centrafricaine, ma réponse serait oui. Et s'il y en avait
14 en Libye, je dirais la même chose. Donc, ce sont là deux questions différentes.

15 Q. Tout à fait, et en allant exactement dans le sens que vous venez de mentionner à
16 propos de la Libye et de la Centrafrique, j'avais en fait prévu de vous poser la question
17 pour trois pays : la Libye, la Centrafrique et le Tchad. Est-ce que l'on pourrait, à votre
18 connaissance, dire que le Tchad est un pays où l'on parle le lingala, dans le même sens
19 que vous venez de répondre pour les deux autres pays ?

20 R. La réponse à cette question, du moins ce que j'en ai compris : est-ce que l'on peut dire
21 que la République centrafricaine est un pays qui parle le lingala ? Eh bien, c'est une
22 question technique, en ceci qu'il existe une politique linguistique qui se... qui ferait...
23 qui serait de facto ou de jure la politique officielle. Si, en République centrafricaine, le
24 lingala était reconnu comme une des langues officielles du pays, eh bien, dans ce cas-là
25 l'on pourrait dire que oui, la République centrafricaine est un pays qui parle le lingala.

26 À titre d'exemple, et d'illustration, le Congo-Brazaville : est-ce que le Congo-Brazaville
27 est un pays qui parle le lingala ? Est-ce qu'il parle aussi le kikongo et le français ? Et à
28 cet égard, en ce qui concerne le français, lorsqu'on... l'on examine les statistiques, sur le

1 nombre de Congolais du Congo-Brazaville parlent français, eh bien, on constaterait que
2 le nombre est beaucoup moins élevé que celui des... des locuteurs du lingala. Il en va de
3 même pour la République démocratique du Congo.

4 Je me souviens que durant les années Pompidou — ou était-ce Mitterrand, je crois que
5 c'était Pompidou —, il avait dit que la République démocratique du Congo est le pays
6 francophone le plus grand du monde. Et vous qui êtes congolais, vous conviendrez que
7 c'est un mythe. Mais comme c'est la langue officielle, on dit que c'est un pays
8 francophone. Or, il y a beaucoup plus de... de locuteurs du swahili en pourcentage au
9 Congo qu'il n'y en a qui parlent le français. Et l'on peut dire la même chose du lingala.
10 Peut-être que le kikongo ou le tshiluba seraient moins importants.

11 Mais voilà, tout ça, pour dire, Maître, que : est-ce que c'est un pays qui parle le lingala ?
12 Est-ce que cela signifie qu'il ait une reconnaissance de facto ou de jure de cette langue,
13 eh bien, ce n'est pas le cas en République centrafricaine. Le sango est la langue de ce
14 pays, reconnue comme telle dans la Constitution, et dans l'usage, aussi.

15 Q. Je suis en train d'essayer, à ce stade, de ramener votre précieuse expertise au niveau
16 du cas, et d'essayer vraiment de l'avoir... qui se superpose avec le cas qui nous concerne.
17 Je viens de vous citer trois pays. Parce que — et là, de nouveau, la Défense pourra me
18 corriger — l'information qui était portée, ici, c'est que l'on pourrait dire, en résumé, qu'il
19 y avait des soldats, des contingents, des groupes armés originaires de quatre pays
20 pendant la période qui nous intéresse — d'octobre 2002 à mars 2003.

21 Il y avait d'abord les Centrafricains, eux-mêmes, sous différents groupes, d'un côté, en
22 tant qu'armée gouvernementale, d'un autre côté, en tant que rebelles, et cetera, mais il y
23 avait les Centrafricains — je simplifie autant que possible, Professeur, juste pour vous
24 donner une image.

25 Il y avait, dit-on, du côté gouvernemental, en appui aux centrafricains, des soldats
26 libyens du colonel Qadhafi. Il y avait, dit-on, en appui de la rébellion dirigée par le
27 général Bozizé, des soldats tchadiens. Et puis il y avait les soldats congolais du MLC.

28 Sauf erreur de ma part, je dirais voici essentiellement le gros des troupes qui étaient

1 présentes et dont on a beaucoup parlé devant cette Chambre.

2 C'est au regard de cette information, que la question de l'utilisation du lingala devient
3 importante : sachant ce qu'il y avait comme troupes présentes sur le terrain, est-ce qu'en
4 dehors des troupes congolaises, l'on peut s'attendre à ce que l'un de ces autres groupes
5 armés soit en train de parler lingala, lorsqu'il est en train d'intervenir sur le champ des
6 opérations ?

7 R. Pour être précis, et pour répondre correctement à votre question, ma réponse serait :
8 je ne sais pas.

9 Car voyez-vous, vous me demandez s'il y avait... et n'ayant pas recensé ces groupes, par
10 exemple, la composition des soldats centrafricains, je ne peux pas vous dire qu'il n'y
11 avait pas d'autres groupes parlant le lingala en dehors du MLC. L'on peut facilement
12 exclure la Libye et le Tchad, n'ayant peut-être pas de... de locuteurs lingala en leur sein,
13 mais il est probable que les forces centrafricaines aient, en leur sein, des locuteurs du
14 lingala.

15 Rappelez-vous l'histoire du Congo — et je parle du Congo Kinshasa, de la RDC —
16 depuis la période de l'indépendance, nous avons connu un certain nombre de
17 rébellions, de ce qu'on appelle les guerres civiles. Et durant cette période, il y a eu des
18 soldats, pour diverses raisons, qui ont fui le pays. Et le pays a été envahi par le Rwanda,
19 l'Ouganda, avec l'aide d'autres pays ; les soldats de Mobutu qui ont fui le pays...

20 Donc, dans ce contexte, n'ayant pas recensé les troupes, je ne peux confirmer ou
21 infirmer la présence de lingalophones en République centrafricaine sous Patassé, mais je
22 peux facilement exclure, comme je l'ai dit, le Tchad et la Libye.

23 Q. Eh bien, je pense, Professeur, que nous faisons d'énormes progrès, justement, en
24 excluant déjà un certain nombre d'acteurs. Il nous reste donc en question les Congolais
25 du MLC ou les soldats centrafricains.

26 Alors, je voudrais, ici, vous donner citation de ce qu'un témoin a dit devant cette
27 Chambre, en audience publique. Cela vaut ce que ça vaut, parce que ce n'est pas un
28 linguiste, mais c'est un Centrafricain, et vous nous direz ce que... ce que vous en pensez.

1 M. BADIBANGA : Il s'agit Madame le Président, d'un... d'extraits de déclarations du
2 témoin n° 0006 de la... l'Accusation — c'était en audience publique — et les références
3 en anglais, sont le *transcript* 95 — 95 — en page 3, en page 11 ; essentiellement, c'est sur
4 ces deux pages.

5 Je citerai quatre extraits, et à ce moment-là, je préciserai exactement les lignes qui... qui...
6 qui correspondent.

7 En version française, c'est aussi toujours le *transcript* 95, — 95 — et c'est également en
8 page 3 et en page 11.

9 Q. Alors, le témoin n° 0006 disait, devant la Chambre — là il s'agit, donc, *transcript* 95,
10 page 3 lignes 20 à 27 : « Les auteurs des exactions n'étaient pas connus de nom, mais on
11 les connaissait à travers la description.

12 Soit arme kalachnikov en main, ils ont tiré soit un ou deux coups de feu, soit ils sont
13 venus, ils ont fracturé, cogné, fracturé à la porte, ils ne parlaient pas sango. Vous savez,
14 chez nous, le sango est une langue qui est parlée de tout le monde ; toutes les forces de
15 défense et de sécurité parlent le sango. »

16 Je poursuis le même témoin, cette fois dans la version française, c'est en page 11, les
17 lignes 18 à 23, dans la version anglaise, c'est en page 11, ligne 22 et puis ça continue à la
18 page... jusqu'à la page 12, ligne 3 : « Il n'y a aucun Centrafricain qui ne parle pas sango.
19 Tous les Centrafricains parlent le sango et se comprennent dans la langue sango. Donc,
20 si quelqu'un vient chez nous à l'improviste, même la nuit, soit il va parler français,
21 parce que c'est une langue connue, soit il va vous parler la langue sango. Mais si vous
22 êtes de la même tribu, il vous parlera la langue de la tribu. »

23 Je vous donne peut-être les deux derniers extraits, comme ça, vous avez une image
24 complète.

25 Je reviens à la page 3, en version anglaise, c'est à partir de la ligne 22, et cela continue à
26 la page 4, ligne 8 — ça, c'est dans le *transcript* anglais. En français, c'est à la page 3,
27 ligne 25, qui va jusqu'à la page 4, première ligne : « Donc, lorsque vous recevez la visite
28 d'un élément de l'armée, cet élément ne peut pas être étranger de la langue sango et

1 vous parle le sango.

2 Donc, ces éléments qui arrivaient, qui ne parlaient pas sango, parlaient une langue qui
3 n'était pas connue des Centrafricains. Si quelques rares Centrafricains comprennent à
4 peu près le lingala, mais l'essentiel de la population, non. » Ça va toujours ? Je... je ne
5 vous noie pas avec trop d'informations ?

6 R. (*Intervention en français*) Pas de problème.

7 Q. Alors, le dernier extrait, il est très court.

8 Dans la version anglaise, c'est toujours le *transcript* 95, page 3, ligne 22, et ça continue à
9 la page 4, ligne 8.

10 Et dans la version française, pardon. Je crois que là, je... je fais une erreur. Là, cette
11 fois-ci, je vais vous donner une référence qui, en français, est à la page 11, lignes 24 à 25.
12 Je vérifierai la référence de ceci, parce que j'ai une... une petite différence entre ce que
13 j'ai en anglais et ce que j'ai en français, Madame le Président. Je vous prie de m'excuser,
14 je vais le vérifier, mais le témoin disait ceci en conclusion de son exposé : « Donc, le
15 caractère... un des caractères distinctifs de la présomption faite sur les éléments du MLC
16 était qu'ils ne parlaient pas aussi le sango. »

17 Vous nous avez expliqué l'usage du lingala comme langue des forces de sécurité au
18 Congo.

19 D'après ce témoin, le sango serait la langue des forces de sécurité en République
20 centrafricaine. Est-ce que, si cette information avait été portée à votre connaissance, ces
21 extraits, est-ce que cela vous aurait permis de développer un peu plus, ou de creuser un
22 peu plus dans le rapport que vous avez présenté à la Chambre ?

23 R. Maître, merci beaucoup pour ces informations de base.

24 Oui, absolument, assurément, cela m'aurait aidé, et comme je l'ai déjà dit, je suis
25 quelqu'un qui, armé de données, procède à une analyse minutieuse pour voir quelle
26 serait la conclusion la plus probable ou la plus raisonnable ; et s'il y a un flou quelque
27 part, eh bien j'émetts une hypothèse, plutôt qu'une affirmation catégorique. Alors, oui,
28 ça aurait été utile.

1 Q. J'essaie de m'interroger sur... et je m'interroge depuis... depuis assez longtemps,
2 mais depuis que vous êtes là, j'essaie de comprendre qu'est-ce que l'on veut nous faire
3 comprendre. Et là, bien entendu, je fais référence à la Défense.

4 Nous avons réduit le champ jusqu'à avoir ou les troupes du MLC ou les troupes
5 centrafricaines, et je viens de vous lire ce qu'a dit un des témoins.

6 Maintenant, je voudrais faire un exercice et suivre le raisonnement : imaginons,
7 imaginons qu'on donne du crédit à la théorie selon laquelle ce seraient des soldats
8 centrafricains qui auraient parlé lingala, imaginons cela. Je pense que ce n'est (*phon.*)
9 absolument faux, mais imaginons.

10 Est-ce que, du point de vue sociolinguistique, Professeur, cela voudrait dire que,
11 pendant toute la période des événements, chaque fois qu'un soldat centrafricain a
12 agressé un individu, il lui a parlé en lingala ? Et ma question est : la langue des forces
13 armées centrafricaines est le sango ; la langue parlée par la population centrafricaine est
14 le sango ; par quel artifice les forces armées centrafricaines, lorsqu'elles agressent un
15 individu pour lui prendre son argent ou toute autre chose, choisiraient de lui parler en
16 lingala ?

17 R. De... D'après ce que nous savons en sociolinguistique, notamment s'agissant de la
18 communication entre individus ou un individu et un groupe, lorsqu'existe une langue
19 commune entre le locuteur et l'interlocuteur, c'est-à-dire l'orateur et l'auditeur et/ou les
20 auditeurs, c'est cette langue commune qui devient la langue par défaut. C'est cette
21 langue-là qui est utilisée.

22 C'est pour cette raison qu'hier, si je ne m'abuse, j'ai affirmé que le fait que nous disions
23 que le lingala est la langue par défaut à Kinshasa, ce... cela signifie que si vous voyez
24 quelqu'un qui est noir ou foncé, disons, votre premier réflexe est de vous adresser à
25 cette personne en lingala, pensant que c'est un Congolais. Il se peut très bien que ce ne
26 soit pas le cas, mais il en va de même pour le contexte actuel.

27 Parfois, les gens s'adressent à moi en néerlandais, bien que je n'aie pas vraiment l'air
28 d'un néerlandais, mais le fait que je sois là, les gens supposent que je parle néerlandais.

1 Alors, dans un tel cas, il aurait été tout à fait naturel d'utiliser le sango plutôt que le
2 lingala.

3 Les écrits là-dessus sont clairs. Est-ce que l'on choisirait, sciemment, d'utiliser cela ou
4 pas ? Je ne suis pas un magicien, je ne peux pas... je ne suis pas devin non plus, je ne
5 sais pas comment les choses auraient pu être, mais les attentes seraient telles qu'on
6 utiliserait le sango.

7 Q. Il y aurait une explication, qui n'est pas sociolinguistique, qui serait politique, qui
8 serait stratégique, qui serait militaire, ce serait de dire que tous les soldats
9 centrafricains, quel que soit le camp où ils étaient, avaient reçu instruction que lorsqu'ils
10 agressent la population, ils se feraient passer pour Congolais. Ça, ce serait une
11 explication.

12 Ce n'est pas de votre compétence, je ne vais donc pas m'étendre plus longtemps sur ce
13 point. Elle paraît extrêmement compliquée, extrêmement sophistiquée, et demanderait
14 que ces soldats soient parfaitement disciplinés pour, pendant cinq mois, utiliser
15 toujours une autre langue.

16 Maintenant, je laisse ce terrain politique, et je viens sur votre terrain, la linguistique.

17 Au départ, lorsque je préparais ce questionnaire, je voulais vous demander pourquoi
18 l'homme a-t-il... a-t-il inventé la langue ? Très simplement. À quoi nous sert... pourquoi
19 les langues ? À quoi nous sert la langue ?

20 Peut-être pour faire bref, parce que l'expert pourrait répondre longuement : est-ce que
21 la langue nous sert à communiquer ? Est-ce que c'est à ça que la langue sert aux êtres
22 humains ?

23 R. Maître, la réponse est oui.

24 Le but, c'est la communication, et c'est pour cela que les choses sont aussi définitives,
25 parce cela définit une société. Sans langue, il serait impossible d'imaginer une société.
26 C'est ce qui nous différencie des animaux, du reste du règne animal ; c'est la langue qui
27 sert à communiquer.

28 Certes, les animaux communiquent, je ne devrais pas dire qu'ils ne communiquent pas,

1 ils communiquent dans leur... dans leur propre langue, mais leur langue n'est pas très
2 structurée, bien moins structurée que nos langues humaines.

3 Donc, la langue, en effet, sert à la communication et à tout ce que l'on peut obtenir par le
4 biais de la communication. L'amitié, par exemple, la... la recherche d'aide, tout ceci
5 passe par la communication, l'expression de l'amour, l'expression de notre tristesse ;
6 tout, tout, toute la communication.

7 Q. Et justement, du point de vue sociolinguistique, pour en revenir aux exemples que
8 M^e Haynes vous a posés, hier, en disant : si quelqu'un demande simplement
9 « donne-moi de l'argent », est-ce qu'on peut « l' » identifier de quel pays il vient, ou son
10 origine ? Du point de vue sociolinguistique, est-ce que l'on pourrait dire que le soldat
11 centrafricain qui parle sango serait — passez-moi l'expression — stupide d'utiliser le
12 lingala pour demander de l'argent à une femme centrafricaine, qui parle également
13 sango ? S'il veut obtenir cet argent, c'est, je pense, 10 fois plus facile de le faire dans la
14 langue que cette femme comprend et que... que lui-même pratique. Est-ce que cette
15 réflexion toute simple est correcte ?

16 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Oui, Maître Haynes.

17 M^e HAYNES (interprétation) : J'étais très patient jusqu'à présent. J'ai écouté les longs
18 discours de M^e Badibanga, les conseils de M... M^e Badibanga à propos de la façon dont
19 la Défense aurait dû utiliser sa stratégie, et cetera.

20 Bon, mais là, ce n'est pas du tout de la compétence de ce témoin, cette question qui vient
21 d'être posée.

22 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Avez-vous des commentaires,
23 Maître Badibanga ?

24 M. BADIBANGA : Je reste sans mot, parce que j'essaie de comprendre ce que veut dire
25 M^e Haynes.

26 Est-ce que M^e Haynes est en train de dire qu'un expert linguistique ne peut pas nous
27 dire quel intérêt deux locuteurs ont... Quelle langue deux locuteurs ont intérêt à utiliser
28 dans une circonstance donnée ?

1 Parce que ce que je lui demande, c'est : est-ce qu'un Centrafricain doit utiliser le lingala
2 lorsqu'il parle à un autre Centrafricain ? Et ici, je n'ai même pas dit un Centrafricain, je
3 parle de personnes dans le conflit qui nous concerne. Je n'ai pas fait de commentaires
4 lorsque M^e Haynes a pris le temps d'explorer si le lingala est né dans les années 1800...
5 dès les années 1700, ce qui, à mon sens, n'est finalement pas pertinent pour cette affaire.
6 La question, c'est l'usage des langues pendant le conflit.
7 Je suis un peu étonné par l'objection, mais je n'ai pas... je... je ne vois pas qu'est-ce que je
8 pourrais lui... lui répondre d'autre.
9 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Haynes.
10 M^e HAYNES (interprétation) : Écoutez, dans ce cas...
11 Écoutez, la réponse, de toute façon, a déjà été donnée à la page 31, ligne 14, si c'est
12 vraiment la question qui a été posée.
13 Mais je reste entre les mains de la Chambre.
14 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Écoutez, Maître Badibanga, je
15 pense que la façon dont vous avez posé la question est peut-être plus appropriée, plutôt
16 que de dire : serait-il stupide de dire, et cetera.
17 Donc, je pense que c'est plutôt la façon dont vous avez posé votre question qui a... qui a
18 entraîné cette objection. Donc, peut-être vous pourriez reposer la question de la façon
19 que vous nous avez... dont vous l'avez reposée en répondant, en fait, à M^e Haynes.
20 Donc, si, vous pouvez la poser à nouveau, mais de cette façon-là.
21 M. BADIBANGA : Tout à fait, Madame le Président, j'ai manqué de vocabulaire, au
22 moment où je formulais ma question.
23 Q. J'aurais dû simplement vous dire : serait-il incohérent, pour ce soldat, serait-il
24 illogique, pour ce soldat, d'utiliser le lingala pour satisfaire un besoin primaire qui est
25 d'avoir de l'argent, plutôt que d'utiliser la langue dans laquelle il est sûr d'obtenir le
26 maximum d'efficacité ?
27 R. Eh bien, là encore, je dois m'appuyer sur ce qui est connu et caractérisé couramment,
28 comme dans toute science non exacte.

1 Enfin, je peux vous donner la théorie, et vous dire : voilà ce qu'on attend du fait de la
2 théorie. On parle, ici, on dit que, statistiquement, il semblerait que ce soit, et cetera, mais
3 on n'est pas sûr à 100 pour-cent...

4 Et donc, avec une réserve je dirais non, pour exactement les mêmes raisons que celles
5 que j'ai données précédemment, étant donné qu'il y a une langue commune, une langue
6 qui est connue par l'essentiel de la population.

7 Bon, c'est un point mineur, là, mais le témoin dont vous avez parlé a dit : « Tout le
8 monde connaît le sango ». Je ne pense pas que ce soit possible, mais enfin, il l'a dit. Je ne
9 pense pas que ce soit possible dans quelque pays que ce soit. Cela dit, c'est marginal.
10 Donc, cet individu qui, en commettant... dans la commission d'un crime, aurait employé
11 le lingala, eh bien, on aurait pu s'attendre à ce qu'il utilise le sango plutôt que le lingala,
12 ça, c'est normal.

13 Mais alors, quant à savoir s'il va choisir d'utiliser une langue ou plutôt de se camoufler
14 en en utilisant une autre, ça, c'est possible. Quand on sait comment fonctionnent les
15 gens, comment ils peuvent essayer de se dissimuler en essayant de se faire passer pour
16 quelqu'un d'autre. Mais là, sachez que je ne suis plus du tout dans mon domaine de
17 compétences.

18 Q. Merci, Professeur.

19 Je crois que nous avons largement exploré l'usage du lingala, la connaissance du lingala
20 par les troupes ou du côté des troupes, soit du MLC, soit de toute autre troupe.

21 Je voudrais revenir avec vous maintenant à une autre question qui touche plutôt à
22 l'identification de la langue. Et vous avez vu que le Pr Samarin avait abordé cette
23 question.

24 Alors, pour être équitable à votre égard, au lieu de commencer par des questions sur ce
25 que vous dites dans votre rapport, je vais essayer de profiter des minutes qui nous
26 restent pour vous lire quelques extraits de ce que des témoins ont dit. Ils ont été
27 interrogés sur la langue qui était utilisée par les... leurs agresseurs et sur la manière
28 dont ils pouvaient identifier ou pas cette langue.

1 Peut-être que cela nous amènera jusqu'à la pause, vous aurez alors le temps d'y
2 réfléchir, et au retour, nous irons un peu plus abondamment sur cette question.

3 Alors, mon premier extrait...

4 M. BADIBANGA : Ce sont uniquement des extraits qui ont... de... de témoignages qui
5 ont été faits en audience, Madame le Président.

6 Q. Mon premier extrait, c'est le témoin 0038, c'est le *transcript* n° 33 ; en version anglaise,
7 c'est à la page 46, lignes 3 à 20. Et en version française — je lirai en français, Professeur
8 —, ce sera « les » lignes 24 de la page 50, et ça se poursuivra à la page 51, jusqu'à la
9 ligne 18. Toujours le *transcript* n° 33.

10 Si vous le souhaitez, si ça peut vous faciliter, que vous voulez prendre des petites notes
11 au vol, il vous faut du papier, on peut vous en fournir, si... si... si vous en manquez.

12 Est-ce que vous voulez que je demande à l'huissier d'audience de vous en donner ?

13 Très bien.

14 Vous verrez, c'est dit avec des mots très simples. Simplement, les gens racontent leur...
15 leur... ce qui leur est arrivé, mais peut-être aurez-vous besoin de... de quelques petites
16 notes.

17 Je lis : « Comment avez-vous pu reconnaître la... que la langue qu'ils parlaient, c'était le
18 lingala ? »

19 « Madame, on est voisins avec ce pays. Le lingala, c'est une langue, comment dirais-je,
20 une langue, d'abord, de musique pour l'Afrique — premièrement. C'est une langue
21 bantoue, ensuite. Et puis, on est voisins. Si un Centrafricain va au Congo, il parle, quand
22 même, on va tout de suite savoir que c'est un Centrafricain. Si un Congolais vient ici, il
23 parle lingala, nous le saurons tout de suite. Un... il y a des mots, on s'entend, on connaît
24 quelques petits mots. Moi, personnellement, je connais quelques mots lingala quand
25 même. »

26 Question : Est-ce que le lingala est une langue qui est parlée ou même comprise en
27 République centrafricaine ? »

28 Le témoin poursuit : « Oui, Madame.

1 Question : ... PK 12 ? » Il manquait une partie en réalité de la question.

2 La réponse : « ... par une certaine ethnie — l'ethnie riveraine. L'ethnie riveraine
3 comprend parfaitement le lingala. J'entends parler... j'entends par là... Bon, si vous
4 voulez, je vais donner le nom de l'ethnie. Si vous voulez, les Banziri, les Bubaca (*phon.*)
5 les Monjoba (*phon.*), les Yakoma (*phon.*), les Sango, les Lambasi (*phon.*) tout, tout ; les
6 Zande (*phon.*) aussi, Kilonjo (*phon.*), dans... rive l'Oubangui.

7 Nous parlons un peu lingala. Enfin, ces ethnies parlent lingala, comprennent aussi du
8 moins lingala même à l'intérieur du pays c'est à cause de la musique qu'on sait que, ça,
9 c'est lingala qui est parlé ou qui est chanté.

10 Question : C'est donc une langue qu'il vous était facile de reconnaître?

11 Réponse : ...Parfaitement, Madame. »

12 C'est toujours le même témoin qui poursuit cette fois.

13 C'est dans la version française *transcript* 35, page 7, les lignes 13 à 24. Dans la version
14 anglaise, c'est le *transcript* 35, version éditée page 6 à partir de la ligne 23, et jusqu'à la
15 page 7, la ligne 1.

16 « Question : Merci. Vous aviez aussi dit que certaines ethnies riveraines de la
17 République centrafricaine comprennent et parlent un peu le lingala ?

18 Réponse : Oui.

19 Question : Alors, comment pouvez-vous distinguer un Centrafricain ou un Congolais
20 lorsqu'il parle lingala ?

21 Réponse : Bon, le Centrafricain qui parle un peu lingala va parler avec saccades, il ne va
22 pas articuler comme l'autre qui est natif du Congo. Le Congolais, il va parler
23 couramment, sans accent, il va rouler le mot, il va dire des mots. Mais l'autre — ça c'est
24 moi qui ajoute le centrafricain pour que vous compreniez, Professeur — mais l'autre, il
25 va beaucoup plus emprunter au français pour mieux se faire comprendre ou même des
26 fois emprunter à sa langue, la langue de sa tribu pour mieux se faire comprendre ; c'est
27 un peu cette différence. »

28 Je poursuis Professeur.

1 R. Oui, oui.

2 Q. Cette fois, je vais vous donner un extrait de ce qu'a dit le témoin 0022 ; dans la
3 version française, c'est le *transcript* 41, toutes les références que je donne sont dans la
4 version éditée : page 7, nous commençons à la ligne 26 et nous poursuivrons jusqu'à la
5 page 8 ligne 18. Dans la version anglaise c'est également le *transcript* 41, page 7, les
6 lignes 3 à 20.

7 « Question : Comment avez-vous su que ces personnes qui sont entrées dans votre
8 maison étaient des Banyamulenge ?

9 Réponse : Je le savais parce que lorsqu'ils sont entrés dans la maison, j'ai écouté leur pas
10 lorsqu'ils ont emprunté le couloir qui menait à la Chambre, et alors j'ai écouté les bruits.
11 Et en sortant, je les ai croisés à la porte. Alors ils m'ont dit : "*Yaka*" dans un premier
12 temps. Et après cela, un autre m'a dit en français : "Donne-moi l'argent." C'est là que j'ai
13 compris que c'étaient eux.

14 Question : Savez-vous quelle langue est utilisée pour dire "*yaka*", quelle langue est-ce ?

15 Réponse : Je sais que "*yaka*" c'est en lingala. Je le sais parce que j'ai un frère dont la mère
16 est de l'autre côté de la rivière. Et de temps en temps, il nous rendait visite, en congé et
17 on se parlait beaucoup entre nous. On le taquinait, on lui demandait comment on disait
18 "bonjour", comment on pouvait demander quelque chose. Alors, lorsque je les ai
19 écoutés, ainsi je me suis souvenue de ce que mon frère nous apprenait. Et c'est de là que
20 j'ai compris que c'étaient eux.

21 Question : Que voulez-vous dire par : "de l'autre côté de la rivière" ?

22 Réponse : En disant "de l'autre côté de la rive", je voudrais dire, comme il y a une rivière
23 qui nous sépare d'eux, alors ceux qui sont de l'autre côté de la rivière, qui se trouvent à
24 Zongo, on les appelle toujours "ceux qui sont de l'autre côté de la rivière". C'est pour
25 cela que je les appelle toujours "ceux qui sont de l'autre côté de la rivière" »

26 Toujours le même témoin, c'est toujours dans le *transcript* 41, page 16 dans la version
27 française, lignes 15 à 26. Et dans la version anglaise, c'est le *transcript* 41, page 14, à
28 partir de la ligne 23, et cela se poursuit en page 15 jusqu'à la ligne 8.

1 « Question : En quelle langue le premier agresseur s'est-il adressé à vous ?

2 Le premier qui s'est adressé à moi, lui, il parlait en français.

3 Question : Avez-vous pu le comprendre ?

4 Oui, je comprenais très bien. Il me disait qu'il n'allait pas me faire du mal. Avant il a
5 dit : "*yaka*". Je n'ai rien dit ; par la suite, il a ajouté : "donne-moi l'argent" et je lui ai
6 répondu que je n'en avais pas. Et il a essayé de me forcer. Et lorsque je me débattais, il
7 m'a propulsée, et il a ajouté qu'il ne voulait rien faire de mal avec moi. Et, par la suite,
8 tout le reste, il parlait en français. Et les autres qui sont venus après lui n'ont rien dit.

9 Question : Est-ce qu'il parlait français avec un accent ?

10 Réponse : Avant il a commencé en lingala, et il mélangeait avec le français. Moi, je
11 cherchais seulement à comprendre le français qu'il m'a adressé. »

12 Un autre extrait, toujours le *transcript* 41 à la page 17, lignes 8 à 11 dans la version
13 française, et dans la version anglaise, *transcript* 41, page 15, lignes 17 à 20 :

14 « Question : Nous reviendrons au vol de vos biens par la suite, Madame le témoin. Est-
15 ce que les six hommes dans votre chambre se sont parlé ?

16 Réponse : Oui, les trois qui ramassaient les biens se parlaient mais c'était en lingala, je
17 ne comprenais pas. »

18 Toujours au même témoin, en page 37 du même *transcript* 41, lignes 1 à 3 ; en anglais,
19 c'est à la page 33, lignes 21 à 23 :

20 « En quelle langue est-ce que les Banyamulenge parlaient, ceux qui étaient dans le
21 salon, entre eux, quelle langue parlaient-ils ?

22 Réponse : ils parlaient en lingala. »

23 *Transcript* 42, cette fois version française, page 21 à partir de la ligne 18 jusqu'à la
24 page 22, ligne 3. Dans la version anglaise, c'est le *transcript* 42, page 20, ligne 16 et ça
25 continue jusqu'à la page 21, ligne 3 :

26 « Question : Vous aviez aussi parlé de l'accent des Congolais. Vous avez dit "congolais
27 Zaïrois", qu'entendez-vous par "accent zaïrois" ?

28 Réponse : Je l'ai dit parce que j'ai un frère dont la mère est originaire de l'autre côté de la

1 rive. Donc il venait chez nous, il parlait comme ça et, nous aussi, on le taquinait, on lui
2 demandait comment on dit "bonjour, comment ça va ?" et lui, il nous répondait. Nous
3 on a pris l'habitude de l'entendre. Ce qui fait que le jour où ils sont entrés, ils ont parlé
4 comme notre frère avait l'habitude de le faire ; c'est pour ça que je dis qu'ils avaient
5 l'accent de ceux de l'autre côté de la rive.

6 Justement, je voudrais...Question — pardon —... Question : Justement je voudrais avoir
7 une précision sur ce qu'on appelle accent des gens de l'autre rive ?

8 Réponse : Comme notre frère nous l'apprenait il nous disait "*mbute*", il disait "*yaka*" et
9 quand ils sont rentrés, ce sont les mêmes termes qu'ils ont utilisés pour s'adresser à
10 nous ; c'est ce qui me fait dire qu'ils sont des hommes de l'autre côté de la rive. »

11 J'en arrive, Professeur, à l'heure de la pause.

12 Je vous laisserai déjà avec ces quelques extraits mais j'en citerai d'autres, en réalité,
13 quand nous allons reprendre l'audience, puisque je pensais que je serais un peu plus
14 rapide dans ma lecture.

15 Et donc, avec la permission de Madame la Présidente, nous pouvons, je crois, prendre la
16 pause.

17 Merci.

18 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous remercie,
19 Maître Badibanga.

20 J'avais, en effet, reçu des informations selon lesquelles la bande est presque terminée ; la
21 bande audio est presque terminée.

22 Monsieur le témoin, il faut absolument que nous fassions notre pause et nous
23 reprendrons à 11 h 30.

24 Je vais demander à M. l'huissier d'escorter le témoin hors du prétoire et nous allons
25 suspendre la séance et nous reprendrons à 11 h 30.

26 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*

27 M^{me} LA GREFFIÈRE : Veuillez vous lever.

28 *(L'audience, suspendue à 10 h 58, est reprise à 11 h 33)*

1 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

2 Veuillez vous asseoir.

3 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Rebonjour. Monsieur l'huissier
4 d'audience, est-ce que vous pourriez faire entrer le témoin, s'il vous plaît ?

5 (*Le témoin est introduit au prétoire*)

6 Professeur Bokamba, rebonjour.

7 LE TÉMOIN (interprétation) : Merci, Madame le Président.

8 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Est-ce que vous êtes prêt à
9 poursuivre votre déposition ?

10 LE TÉMOIN (interprétation) : Oui, Madame le Président.

11 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Badibanga, vous avez la
12 parole.

13 M. BADIBANGA :

14 Q. J'ai profité, Monsieur le... Professeur, de... de la pause — et je pense que ceci fera
15 plaisir aux interprètes — pour réduire le nombre d'extraits que je vais encore vous
16 présenter. Je pense que vous vous êtes peut-être déjà fait une... une idée ; j'ai donc
17 réduit sensiblement. Je vais encore citer trois ou quatre extraits, mais pas... mais pas
18 beaucoup plus.

19 Pour les interprètes, ce que je vais peut-être faire, maintenant, c'est que, pour leur
20 permettre d'aller plus facilement, Madame le Président, je leur avais donné une version
21 papier des extraits, mais puisqu'il y a des parties que j'ai supprimées, je vais me
22 permettre de citer la référence de ce document, qui est simplement une copie pour eux,
23 afin qu'ils puissent, tout de suite, trouver l'extrait adéquat.

24 Donc, nous sommes, pour le moment, en page 3 du document que vous avez. Et je vais
25 citer le... en partant du bas, ce sont les deux derniers ou les... oui, les deux derniers
26 extraits qui sont juste au-dessus du... — pardon — c'est les extraits, page 44... Voilà, les
27 deux derniers, en bas, qui sont du *transcript* 44.

28 Donc, pour la Chambre, c'est le *transcript* 44, en version anglaise, page 25, lignes 21

1 à 22 ; en version française, voilà... en version française, c'est à la page 27 du *transcript* 44,
2 lignes 2 et 3. Et ensuite, lignes 10 à 12.

3 « Question : Madame le témoin, pouvez-vous partager avec nous la façon dont vous
4 différenciez les soldats de la Garde présidentielle des Banyamulenge ? » Différence
5 entre les deux groupes.

6 « Réponse... » Et la réponse se trouve à la ligne 10, puisque je saute le petit échange
7 qu'il y a eu juste avant : « Si c'est les militaires de mon pays, je suis à même de les
8 reconnaître par leur habillement et par la manière dont ils parlent sango ; si c'est des
9 militaires qui ne sont pas de mon pays, je peux savoir que ce sont... que ces militaires ne
10 sont pas de mon pays. »

11 Alors, là, nous laissons de côté deux pages et nous allons directement à la page 5.

12 Pour les interprètes, ce sera en version anglaise, le *transcript* 64, page 25, lignes 15 à 18 :
13 il s'agit de l'avant-dernier sur le document.

14 Et le témoin dit ceci, dans la version française, lignes 22 à 25 — c'est le *transcript* 64 : « À
15 leur retour au PK 12, ils commençaient déjà à commettre des exactions, à ramasser des
16 biens, à demander de l'argent. Et puisqu'ils ne parlaient pas sango, ils disaient aux gens
17 “Pesa ngai mbongo... Pesa ngai mbongo.” Ceux qui n'avaient pas d'argent subissaient des
18 coups de fouet. »

19 Pour les interprètes, toujours à la même page, page 5, cette fois, c'est le dernier extrait.

20 Il s'agit, en version anglaise, Madame le Président, du *transcript* 64, page 27, ligne 21 ; et
21 cela se poursuit jusqu'à la page 28, ligne 13.

22 Pour les interprètes, je vais laisser tomber les deux premières questions et je vais tout de
23 suite commencer à la troisième question.

24 En version française, il s'agit du *transcript* 64, page 30, à partir de la ligne 27 ; et cela se
25 poursuit à la page 31 jusqu'à la ligne 14 :

26 « Question : Pouvez-vous nous dire avec quel accent ils ont prononcé ces mots français
27 que vous venez de citer ?

28 Réponse : Mais comment est l'accent ? L'accent tire sur le lingala qu'ils parlent. Le

1 français que vous, vous parlez, vous avez votre langue maternelle et vous avez le
2 français comme langue seconde... langue secondaire, mais je crois que vous vous
3 exprimez mieux dans votre langue maternelle que dans votre langue secondaire. Et
4 comme vous parlez une seconde langue, cette seconde langue-là est influencée par la
5 langue maternelle.

6 Donc, on sait quelle est l'origine de la personne. Donc, il y a certaines indications, donc
7 l'accent était plutôt l'accent lingala. Donc, moi, je comprends certains mots lingala ; je
8 comprends, même si je ne parle pas parce que nous sommes voisins avec l'ex-Zaïre.
9 Mon village est situé près d'une ville du Congo ; et au centre-ville, nous sommes voisins
10 avec le Congo. J'ai eu l'occasion de traverser ; et, donc, la langue qu'ils employaient, j'ai
11 su que c'était le lingala. Et non seulement ça, dans le quartier où j'habite, il y a des
12 Zaïrois qui sont venus pour les petits travaux. Il y en a d'autres, il y en a un qui habite
13 proche de ma maison, on l'appelle "Délégué" parce que quand il y a un litige parmi
14 cette communauté, c'est le délégué qui est chargé de le trancher. Donc, il parle et je
15 comprends. »

16 Nous arrivons à la fin. J'ai encore trois extraits.

17 *Transcript* 70 ou septante, dans la version anglaise, page 28, lignes 17 à 19 ; dans la
18 version française, c'est à la page 30, lignes 11 à 13.

19 « Vous savez, les événements que nous avons vécus ne nous empêchaient pas de nous
20 promener, et lorsque vous rencontriez l'un d'eux, il vous saluait "*Mbote*" dans leur
21 langue. »

22 Je descends quelques lignes plus bas, toujours à la même page 30, dans la version
23 française, à partir de la ligne 23, et j'irai jusqu'à la page 31, ligne 12 ; dans la version
24 anglaise, c'est toujours la page (*phon.*) 70, c'est en page 29, de la ligne 2 à la ligne 17.

25 « Question : Monsieur, connaissez-vous la signification du mot que vous avez donné
26 tout à l'heure, que vous avez cité tout à l'heure, que le... le commandant utilisait
27 lorsqu'il saluait la population lorsqu'il les rencontrait ? Je ne sais pas si je vais bien
28 prononcer, je crois que c'est "*mbote*".

1 Réponse : Ce n'était pas le commandant seul. Même ses hommes, les Banyamulenge,
2 quand ils sillonnaient le quartier et surtout quand ils avaient de bonne humeur... vous
3 savez, il y avait également des enfants parmi eux. Donc, le mot que je retiens lorsqu'ils
4 me saluaient, c'était "*Tata, mbote*" et je répondais : "Merci" et ils continuaient leur
5 chemin. Et j'avais compris que c'était leur manière de saluer les gens.

6 Question : Est-ce que vous avez fini par savoir ce que cela signifiait, ce terme ?

7 Réponse : Oui. L'expression "*mbote*" signifie "bonjour". Vous savez, je vis avec certains
8 de leurs compatriotes dans leur secteur.

9 Avant leur arrivée, je l'avais dit, certains de leurs compatriotes étaient déjà dans notre
10 secteur. Et dans leurs communications quotidiennes, c'était comme ça qu'ils se
11 saluaient ; ils se disaient... Et lorsqu'ils me rencontraient, ils me disaient "*Tata, mbote*",
12 ce qui m'avait fait comprendre que c'était une salutation adressée à moi. Et lorsqu'ils
13 sont arrivés, ils ne parlaient pas une autre langue que le lingala. Et parmi eux, rares
14 étaient les personnes qui pouvaient parler parfaitement le français. »

15 Et ceci sera la dernière citation, Professeur.

16 Dans la version anglaise, c'est le *transcript* 77 — ou 77, page 15, lignes 14, et cela va
17 jusqu'à la page 16, ligne 8 — dans la version anglaise. Dans la version française, c'est le
18 *transcript* 77, page 15, à partir de la ligne 25, et nous irons jusqu'à la page 16, ligne 23.

19 « Je vous repose donc la question : vous nous avez dit que ces hommes ne vous ont pas
20 adressé la parole, mais ils se sont parlé entre eux. Vous nous avez dit, également, que
21 vous ne compreniez pas le lingala. Ma question est la suivante : comment étiez-vous en
22 de mesure de déterminer que la langue qu'ils utilisaient entre eux était le lingala,
23 Madame le témoin ? »

24 C'était ma collègue Bala-Gaye qui avait posé cette question, ce à quoi le témoin répond :
25 « Ces hommes-là ne se sont pas adressés à moi, ils s'adressaient entre eux et ils le
26 faisaient en lingala. Moi, je ne comprends pas le lingala. Les quelques mots que je sais
27 du lingala, ce sont les mots employés par mes domestiques, mais je ne comprends pas
28 ce qui se disait. »

1 Pour votre information, à ce moment-là, M^{me} la juge Aluoch est intervenue, parce que
2 les juges posent également des questions aux... aux parties. Et, M^{me} le juge Aluoch disait
3 ceci : « Merci, Madame le Procureur.

4 Comme nous sommes en train de parler de langue, si vous vous portez à la page 11,
5 dans la version anglaise de la transcription, ligne 21, je crois que c'est à ce moment-là
6 que l'on parlait des assaillants qui sont entrés dans la maison. Et le témoin a dit :
7 “Quand les Banyamulenge sont entrés dans la chambre où se trouvaient les enfants... ne
8 faites pas de bruit sinon nous vous tuons.” » Il manque en réalité, ici, je crois, les mots :
9 « Les agresseurs ont dit : “Ne faites pas de bruit, sinon nous vous tuons.” »

10 « Dans quelle langue ont-ils dit cela ? ». Voilà la question que pose M^{me} le juge.

11 Le témoin répond : « Cela a été dit en lingala. »

12 M^{me} la juge repose la question : « Donc, vous avez compris cela lorsque cela a été dit en
13 lingala ? »

14 Et le témoin répond : « J'ai déjà eu à vous dire que nous avons un domestique qui est
15 zaïrois. Et il parlait lingala. Et quand il s'adressait, c'est-à-dire les agresseurs, j'ai
16 reconnu qu'ils s'adressaient entre eux en lingala. »

17 Professeur, ceci sont quelques-uns des extraits — et je vous ai dit que j'ai réduit pendant
18 la pause —, quelques-uns des extraits que les témoins... des... des déclarations que les
19 témoins ont « fait » devant cette Cour.

20 Je me permets un petit résumé pour gagner du temps : il ne s'agit pas de discuter du fait
21 qu'ils parlent ou pas lingala, nous ne parlons pas de la connaissance du lingala par les
22 témoins, ici, mais ils font tous, d'une manière ou d'une autre, allusion au fait qu'ils ont
23 reconnu le lingala.

24 En votre qualité de... d'expert et de... et de sociolinguiste, est-ce que ces extraits dont j'ai
25 parlé auraient pu vous aider à vous faire une idée de la capacité ou non des
26 Centrafricains à reconnaître ou à identifier le lingala ?

27 R. Oui. Il semble qu'un certain nombre d'entre eux avaient un contexte suffisant —
28 avoir eu des parents ou des voisins qui leur permettaient de reconnaître le lingala.

1 Et puis, il y a la radio, la musique. Il semble que l'un des témoins ait une connaissance
2 plus sophistiquée que tous les autres que vous avez cités. En effet, elle entre dans les
3 détails, pour dire que quelqu'un qui vient d'un autre pays parle cette langue, le lingala,
4 en particulier si cette personne vient du Congo ou du Zaïre, comme elle l'appelle, et que
5 cette personne serait beaucoup plus... aurait beaucoup plus de facilité à parler, même si
6 elle n'a pas de... une bonne connaissance de cette langue.

7 Est-ce que cette personne, qui a un accent... Est-ce que cette personne a un accent
8 particulier qui indique qu'elle vienne du Congo plutôt que d'ailleurs ? Je ne suis pas sûr
9 que ce soit très clair, mais ce que j'ai dit l'autre jour est toujours valable : il faut que vous
10 connaissiez la langue suffisamment pour pouvoir déterminer qu'il s'agit de cette langue
11 par rapport au... au tshiluba, par exemple, ou que quelqu'un vient de telle province
12 plutôt que du Kasai, par exemple.

13 Ceci dit, cette information, effectivement, m'aurait été très utile, je le pense, pour
14 pouvoir présenter ma propre analyse de la situation, par opposition au fait de fonder
15 mon analyse uniquement sur les transcriptions de mon collègue, ainsi que sur son
16 rapport.

17 Comme vous l'avez certainement constaté, mon rapport est beaucoup plus long que le
18 sien, et certaines des déclarations qu'il fait étaient trop... trop cryptiques, elles... elles
19 étaient trop brèves pour pouvoir être interprétées, s'agissant du... de la connaissance qui
20 avait pu être constatée, ici, à la Cour. Je ne sais pas s'il a pu avoir accès à ces
21 informations auxquelles, moi, je n'ai pas eu accès.

22 Donc, ma réponse est celle-là : j'ai eu ces documents, je me suis fondé sur ces
23 documents, et en tant que théoricien, je dirais que si j'avais eu davantage
24 d'informations, davantage de données, j'aurais élaboré une réponse qui s'appuie de
25 manière appropriée sur ces données, et qui prenne en considération ces données.

26 Q. Vous avez parfaitement raison, Professeur.

27 Pour votre information, le P^r Samarin a reçu 60 documents, 60 documents qui
28 contenaient...

1 R. 60.

2 Q. 16... Oui, sur papier, 60 documents de la documentation, dont 16 déclarations de
3 témoins. Sur les 16 déclarations des témoins, 12 étaient des témoins centrafricains,
4 quatre étaient des témoins congolais, qui ont tous abordé la question de la langue, d'une
5 manière ou d'une autre.

6 Mais en plus de cela, il a reçu certains des documents dont je faisais allusion l'autre jour.
7 Par exemple, ce qu'on appelle le document contenant les charges. Il a reçu un certain
8 nombre de rapports publics établis par des organisations ou des ONG, il a reçu un
9 certain nombre d'autres documents qui faisaient... qui font partie de ce dossier et qui
10 traitent de la question de... de la langue.

11 Et c'est en ce sens que je vous avais posé la question, le premier jour, de dire : si vous
12 aviez eu le matériel sur lequel il s'est appuyé, cela vous aurait-il aidé dans... dans votre
13 travail ? Non pas pour arriver aux mêmes conclusions, mais simplement pour pouvoir,
14 vous aussi, évaluer la matière et faire vos propres conclusions.

15 R. Oui, c'est ce que j'ai dit il y a quelques secondes. Effectivement, ça m'aurait aidé.

16 Q. Vous avez, à juste titre, abondamment évoqué la musique congolaise comme un
17 critère de propagation du lingala, et... et je pense que cette... cette analyse est vraiment...
18 est vraiment pertinente.

19 Si la musique est un support, comme vous le dites dans votre rapport, pour
20 l'apprentissage du lingala, est-ce qu'on peut dire, a fortiori, qu'il supporte encore plus,
21 de manière bien plus importante, la capacité d'identification du lingala ? Donc, pour le
22 dire autrement, grâce à la musique, je suppose qu'il y a plus de gens dans le monde qui
23 arrivent à reconnaître le lingala que des gens qui peuvent le parler, même si la musique
24 aide à ce que l'on parle le lingala — ou peut aider ?

25 R. Oui. La réponse est sans ambiguïté.

26 Q. Professeur, dans tous les extraits que je viens de vous lire, l'on parle à plusieurs
27 reprises des Banyamulenge. Je ne sais pas si vous savez dans quel contexte cette
28 expression est utilisée dans cette affaire, mais est-ce que d'abord, généralement, vous...

1 vous pourriez expliquer ce que sont ou ce qu'est les Banyamulenge, si... si jamais vous
2 le savez ?

3 R. « Banyamulenge » a... a été utilisé dans le... la langue ou le langage politique en
4 République démocratique du Congo, après l'invasion ougandaise et rwandaise du
5 Congo, pour essayer de renverser Mobutu.

6 Cela a été présenté comme étant des personnes, ces Banyamulenge, d'origine congolaise
7 ou tutsi, à l'est du Congo, qui, d'après ce que je sais et d'après ce que j'ai pu lire au sujet
8 de ces événements... qui prétendaient se rebeller pour récupérer leurs droits à la
9 citoyenneté que le président Mobutu voulait abroger. Je crois que c'était dans les
10 années 70... 72, si je ne m'abuse. Donc, une... une citoyenneté généralisée avait été
11 accordée, je crois, et c'est comme cela que je comprends le terme de « Banyamulenge ».

12 Je dirais tout de suite, également, que les Banyamulenge parleraient kinyarwanda, et
13 non pas le lingala, bien que, comme je l'ai indiqué dans mon rapport, le lingala soit très
14 largement diffusé dans le pays, mais les Kivu ne sont pas des régions connues pour...
15 pour parler le lingala dans la Province orientale. Par exemple, le lingala est en
16 concurrence avec le swahili.

17 Donc, c'est comme ça que je comprends le terme de « Banyamulenge ». Je crois que
18 « Banyamulenge », c'est une surgénéralisation de... de... Bon, ce sont des Congolais qui
19 se sont installés en République centrafricaine, qui se seraient installés en République
20 centrafricaine, et qui étaient membres du MLC ; est-ce exact ?

21 Q. J'attends de voir au compte rendu d'audience, la fin de votre intervention, parce que
22 je... je ne suis pas sûr d'avoir bien compris. Est-ce que vous avez bien dit — *transcript* en
23 temps réel, Madame le Président, page 49, lignes 8 et suivantes en français — : « Je crois
24 que “banyamulenge”, c'est une surgénéralisation, ce sont des Congolais qui se sont
25 installés en République centrafricaine ou qui se seraient installés en République
26 centrafricaine et qui étaient membres du MLC ; est-ce exact ? »

27 C'est la question que vous me posiez ?

28 R. En partie, oui. Ayant défini les Banyamulenge, comme je le comprends dans le

1 contexte de la guerre d'invasion du Congo, ou plutôt les guerres d'invasion, utiliser ce
2 terme pour décrire les soldats du MLC en tant que Banyamulenge serait, à mon sens,
3 une surgénéralisation du terme qui ne correspond pas tout à fait à la définition. Dire
4 que tous les Banyamulenge sont congolais, serait une surgénéralisation, parce que ce
5 terme s'applique à... à des citoyens congolais d'origine tutsi, et parlant le kinyarwanda.

6 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Badibanga, si vous
7 permettez.

8 Q. Je crois qu'il est important, Monsieur le témoin, que nous précisions les choses. Car il
9 se peut qu'il y ait une erreur de transcription. Car ici, en page 50, à partir de la ligne 19,
10 l'on peut lire que vous avez dit que cet autre sens du terme « banyamulenge » semble
11 une... être une surgénéralisation de Congolais qui se seraient installés en République
12 centrafricaine ; est-ce exact ?

13 R. Oui, Madame le Président, j'ai bien dit cela. Mais je n'ai pas voulu dire qu'ils se sont
14 établis là. En fait, oui et non. Certains Congolais se sont installés en République
15 centrafricaine. Maintenant, est-ce qu'il s'agit de résidents permanents ou pas, il me
16 semble qu'ils faisaient le va-et-vient entre les deux, et on les appelle des Banyamulenge,
17 du moins sur la base de la transcription que j'ai lue.

18 Et en parlant des soldats du MLC, des bataillons MLC, l'utilisation du terme
19 « banyamulenge » représente, encore une fois, un prolongement du sens au-delà de ce
20 qui était compris initialement, dans le cas des Congolais, et dans... c'est-à-dire que le
21 terme « banyamulenge » s'appliquait à... à des Congolais d'origine tutsi, au Congo.
22 Notamment dans les provinces du Kivu.

23 M. BADIBANGA : Merci, Madame le Président.

24 Je vais également tenter de clarifier ce point avec le témoin, parce qu'en réalité, ce que
25 M^{me} le Président venait de soulever, c'est la question que le témoin m'a renvoyée.

26 Q. Toute la première partie de votre explication sur le fait que les Banyamulenge sont
27 des Congolais d'origine tutsi qui se sont installés dans l'est du Congo, correspond
28 effectivement à l'information qui a été portée à la connaissance de... des parties jusqu'ici,

1 et qui est accessible publiquement.

2 Maintenant, pour répondre à votre question, puisque vous me la posiez en réalité, c'est
3 que, oui, effectivement, vous... c'est une surgénéralisation, mais sans vouloir moi-même
4 entrer dans... vous retracer tout cet... tout le portrait ou tous les éléments de cette
5 affaire, juste pour votre information, « banyamulenge » est la manière dont les
6 Centrafricains appelaient les soldats du MLC. Voilà.

7 Et il y a des explications pour cela, en réalité. Une partie du commandement du MLC
8 est d'origine banyamulenge et ils avaient déjà eu une opération en 2001 où le contingent
9 contenait aussi un certain nombre de Banyamulenge. Donc, c'est resté dans la
10 population, c'est devenu une appellation générique. Donc, ce ne sont pas des habitants
11 de Bangui dans notre affaire mais c'est de cette manière que la population identifie les
12 soldats.

13 La raison pour laquelle j'ai soulevé avec vous, Professeur, la question de Banyamulenge,
14 c'est pour savoir si, à votre connaissance, il existe des groupes ethniques également
15 appelés Banyamulenge dans les autres pays où l'on parle le lingala, et que vous avez
16 mentionnés, c'est-à-dire l'Angola, par exemple, ou le Congo-Brazaville ? Est-ce qu'à
17 votre connaissance, si jamais vous le savez, il y a également des Banyamulenge en
18 Angola ou au Congo-Brazaville. ?

19 R. Je ne le sais pas. Et la raison pour laquelle je ne le sais pas, c'est que je n'ai pas fait de
20 recherches sur ce type d'information, recherches qui me permettraient de dire qu'il y a
21 des Banyamulenge qui résident dans ces pays ou non.

22 Si je dois faire une supposition, je dirais qu'il y en a peut-être très peu, ou pas du tout.
23 Selon la définition que je... que je donne des Banyamulenge dans le contexte congolais,
24 parce qu'ils n'auraient pas de raison de fuir vers d'autres pays, à moins qu'ils ne soient
25 des musiciens, par exemple — comme nous l'avons dit précédemment, qui durant les
26 années Mobutu, l'expression... la liberté d'expression était opprimée et par conséquent,
27 ces musiciens devaient aller s'établir ailleurs —, donc, à moins qu'il ne s'agisse de ce
28 genre de... de voyageurs... de travailleurs émigrés, mais je n'ai pas... je ne dispose pas de

1 ce genre d'information, je n'en ai pas fait d'évaluation non plus.

2 Q. Professeur, je voudrais revenir sur un point dans votre rapport, vous évoquez un
3 moment la population capable de parler ou de comprendre le lingala en République
4 centrafricaine. Vous contestez à cet égard, d'ailleurs, le chiffre d'un douzième, un sur
5 douze présenté par le P^r Samarin.

6 Alors, quand... quand j'étais jeune au Congo, on... on choisissait dans le secondaire si
7 on faisait le littéraire, ou les scientifiques ; littéraire, c'était pour les hommes de lettres,
8 et scientifiques, plutôt pour les... les hommes des mathématiques et des sciences. J'ai
9 catégoriquement pris le littéraire, parce que j'ai très peu d'aptitude en mathématiques.

10 Alors, je m'efforce de... je passe des heures à essayer de faire des calculs dès que j'ai des
11 chiffres. Et là, je m'interrogeais sur les chiffres, que... que vous nous avez présentés. Je
12 ne doute pas de leur véracité. Vous avez dit à peu près, pour arrondir, disons,
13 10 000 Centrafricains, d'après le rapport auquel vous faites référence, seraient locuteurs
14 du lingala ; est-ce bien exact ?

15 R. Je ne peux pas répondre à la question de savoir si c'est exact ou pas. Par contre, je
16 pourrais apporter la réponse suivante : les informations que j'ai citées proviennent de
17 deux sources d'Internet, qui figurent sur le site d'organisations particulières. C'est dans
18 ce sens-là que j'ai dit qu'on a déterminé qu'il y a bien un nombre X de lingalophones, au
19 Congo, mais j'ignore si tous ces individus parlent le lingala, ou du simple fait qu'ils
20 viennent du Congo, et puisqu'on suppose que le lingala est parlé au Congo, ces
21 personnes parleraient le lingala.

22 Je crois que le tableau brossé dans ces brefs rapports suppose que le simple fait que
23 vous ayez une communauté de Congolais réunis dans un pays étranger, leur langue de
24 communication serait... ou la langue de la diaspora serait le lingala ; de la... Comme j'ai
25 dit, par exemple, que ceux qui se trouvent en Belgique, et qui se trouvent... se
26 retrouvent à Matonge ou dans d'autres pays, et qui parlent cette langue-là. Le lingala est
27 utilisé comme langue commune à moins d'utiliser le... le pays... la langue du pays ou le
28 français.

1 Enfin, ce que je veux dire, Maître, c'est que ce sont des données extraites d'autres
2 sources, et je les ai citées afin de démontrer qu'il existe bel et bien des communautés, qui
3 parleraient le lingala.

4 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Badibanga, si vous
5 permettez.

6 Q. Monsieur le témoin, pour être bien certaine que la transcription reflète bien ce que
7 vous avez dit, je vois à partir de la page 54, lignes 22, et 23, que vous avez dit : « J'ai
8 trouvé qu'il y avait un nombre X d'individus, parlant le lingala au Congo. Mais il n'est
9 pas certain que ces personnes parlent le lingala ou... du simple fait qu'ils soient venus
10 du Congo. »

11 Vous vouliez dire la République centrafricaine ?

12 R. Oui, la République centrafricaine et l'Angola, et d'autres pays. Oui, Effectivement,
13 merci.

14 M. BADIBANGA : Merci, Madame le Président.

15 Q. Monsieur le témoin, effectivement, vous avez cité d'autres sources et vous avez
16 exactement dit quelles étaient vos sources, — dans votre rapport, c'est à la page 10,
17 CAR-D04-0003-0449 — et il s'agit du paragraphe 3.2.3.2, dans lequel vous donnez,
18 effectivement, deux sources ; vous dites : « D'après l'ouvrage *Central African Republic*
19 *Country Profile. Vol.1 : Strategic and Practical Information* » de 2011, il existe en RCA,
20 9 100 locuteurs de lingala qui font partie d'un groupe de commerçants et de réfugiés
21 provenant de plusieurs groupes linguistiques venus de pays voisins, dont le Tchad, le
22 Soudan, le Rwanda et la RDC.

23 Vous poursuivez, avec les références données par le site *Ethnologue* et vous dites : « Le
24 site Internet *Ethnologue*, qui est peut-être la ressource la plus complète quant aux
25 langues... quant aux langues du monde entier, indique — dans son chapitre consacré
26 aux langues de la République centrafricaine — un nombre de locuteurs lingala
27 légèrement plus élevé, mais n'inclut pas cette langue dans la liste de celles établies dans
28 ce pays. »

1 Nous avons, effectivement, jeté un coup d'œil sur ce que disait le site *Ethnologue*, et nous
2 avons trouvé comme chiffre 10 700, ce qui, effectivement, est plus élevé que 9 100.

3 R. Oui, c'est plus élevé.

4 Q. Alors, Me Haynes vous a demandé hier, je crois, combien d'habitants il y avait en
5 Centrafrique ; vous n'aviez pas cette information. Je pense que je ne dévoilerai rien, ici,
6 en vous disant qu'on parle de quatre... entre quatre et cinq millions d'habitants en
7 République centrafricaine.

8 Et c'est, là, Professeur, que j'en arrive à mon problème avec les mathématiques.

9 Si je prends le chiffre le moins élevé dans cette fourchette, soit quatre millions,
10 admettons qu'en 2002, il y avait peut-être, il y avait quatre millions d'habitants en
11 République centrafricaine ; prenons ça comme base de calcul.

12 Si je prends une moyenne entre 9 100 et 10 700, et pour la facilité de... du calcul, je
13 prends 10 000 — cela reste raisonnable, me semble-t-il — eh bien, avec tous mes efforts
14 j'arrive à conclure que 10 000 personnes représentent moins d'un pour-cent de 400 000.
15 10 000 personnes représentent, sauf si mes calculs sont inexacts, 0,25 pour-cent
16 de 400 000... de quatre millions, pardon.

17 Donc, si je me base sur ces chiffres, il y a, en Centrafrique, 0,25 pour-cent de la
18 population qui est en mesure de parler le lingala. Ceci est même inférieur aux chiffres
19 donnés par le P^r Samarin. Parce que si le P^r Samarin dit un sur douze, ça fait à peu
20 près 8 pour-cent.

21 Est-ce que l'on pourrait dire, sur ce point qu'au moins nous pouvons vous réconcilier,
22 vous et le P^r Samarin, pour dire que le nombre de locuteurs lingala en Centrafrique est
23 extrêmement réduit ?

24 R. Absolument.

25 Je me suis... En fait, j'ai eu des... des désaccords avec lui sur la source de ses chiffres,
26 parce que lui-même, dans son rapport, il l'a admis, si vous vous en souvenez, Maître,
27 que ses statistiques ne... n'émanaient pas de recensements, il n'avait pas fait de...
28 d'études, lui-même ; c'était tout simplement une estimation intelligente, pour reprendre

1 une expression que j'aime utiliser. Alors que, dans mon cas, j'ai dit : voici les ressources
2 dont j'ai puisé... où j'ai puisé cette information. Oui, effectivement, donc, en somme,
3 c'est un pourcentage faible.

4 Q. Eh bien, si je réussis à réconcilier deux amis, j'en suis extrêmement heureux et je vais
5 même encore plus vous réconcilier, je pense... et je pense que je vais encore aller plus
6 loin, parce qu'en réalité, Professeur, il y a une légère erreur d'interprétation ou de
7 lecture.

8 Ce que le Pr Samarin a dit, dans son rapport, et il est à disposition de toutes les parties,
9 et il l'a exposé longuement devant cette Chambre, ce n'est pas qu'un douzième de la
10 population parle lingala, c'est qu'un témoin sur les 12 qui lui ont été présentés — avait
11 cette connaissance du lingala. Vous vous rappelez que je vous ai dit qu'il a
12 reçu 60 documents, et que parmi ces 60 documents, il y avait 16 déclarations de
13 témoins, dont 12 par des Centrafricains.

14 Donc, ce que le Pr Samarin a fait, il a fait un... un calcul sur base de l'échantillon qui lui a
15 été fourni. Et c'est... Donc, un témoin sur les 12 déclarations qui lui ont été remises
16 était... avait ce degré de connaissance du lingala.

17 Donc, voyez-vous, il n'a... effectivement, il est resté, je crois, dans la... l'exigence
18 professionnelle que vous semblez lui connaître, dans son éthique professionnelle, et il
19 n'a donc pas fait d'extrapolation faussée.

20 Ce que je voulais simplement être d'accord avec vous, ici, c'est que tant lui, sur base de
21 l'échantillon qu'il a reçu, que vous-même, sur base des chiffres que vous avez trouvés
22 dans certaines sources, disons peut-être plus objectives, vous arrivez à la même
23 conclusion : il y a extrêmement peu de locuteurs du lingala en République
24 centrafricaine.

25 R. Aux fins de la discussion, si vous permettez, Maître, ce que vous avez dit, s'agissant
26 de la conclusion, est exact, c'est-à-dire que nous deux, que ce soit les chiffres que j'ai
27 cités, en m'inspirant d'autres sources, ou les chiffres qu'il a cités représentent un
28 pourcentage très bas de locuteurs potentiels du lingala.

1 Là où j'é mets des réserves et où je dis de façon claire, j'ai tout simplement cité ce qu'a dit
2 le Pr Samarin avant d'apporter mon propre commentaire, pour dire que ce chiffre ne
3 tient pas à l'examen minutieux, ne peut pas être confirmé ; je ne voulais pas débattre ce
4 qu'il a dit, je voulais simplement préciser les choses. C'est ce que j'ai fait. Avant même
5 de... de critiquer, ses chiffres, j'ai fourni des...des preuves. Ensuite, j'ai disséqué les
6 informations.

7 Vous avez dit, précédemment, que vous avez... vous êtes... vous réjouissiez d'avoir
8 réconcilié deux amis ; sachez qu'il n'y a pas d'animosité. J'aime le débat, c'est inscrit
9 dans mon bagage génétique.

10 J'ai... J'avais des réserves quant à ce que j'ai vu, et voilà, c'est là que ça s'arrête. Il n'y a
11 pas de friction ou quoi que ce soit de ce genre.

12 Q. Je n'ai rien imaginé de tel ; nous avons eu l'occasion d'entendre le Pr Samarin, et
13 c'était une personne de qualité, comme vous, donc, je... je suis certain qu'il n'en... qu'il
14 n'en est rien de tel.

15 Ce que dit également le Pr Samarin, c'est que s'il y a très peu de locuteurs de lingala, par
16 contre, beaucoup de Centrafricains sont en mesure de reconnaître le lingala.

17 Et ici, dans votre rapport, vous parlez des différentes sortes de lingala.

18 Alors, je voudrais, avec vous, faire abstraction de ça.

19 Sans aborder la question de différentes sortes de lingala, est-ce que nous pouvons être
20 d'accord pour dire que, oui, une majorité ou une grande partie de Centrafricains sont en
21 mesure de, simplement, reconnaître, le lingala parce que c'est un pays de proximité,
22 parce qu'il y a la musique, et cetera, et cetera ?

23 R. Oui, et je pense l'avoir admis, lorsque j'ai dit que lorsque vous examinez, par
24 exemple, le cas de Bangui et de Zongo, et que vous examinez toute l'histoire, d'ailleurs,
25 c'est pour cela que j'ai cité l'utilisation du lingala dans le commerce à partir du... des
26 années 1800 et l'interaction possible entre les habitants, des deux côtés du fleuve,
27 comme Kinshasa et Brazzaville, il y a un va-et-vient constant, et donc une exposition à
28 la musique, sans oublier le fait que les voisins cohabitent, alors, oui, c'est possible.

1 Ce qui me gêne un petit peu, par rapport à ce que j'ai dit dans mon rapport, c'est... c'est
2 deux choses, en fait : est-ce que l'on peut reconnaître — et je mets entre guillemets — un
3 accent, sans connaître cette langue ?

4 Si vous me permettez de revenir sur un commentaire que j'ai fait l'autre jour, Maître,
5 lorsque j'ai apporté un exemple, celui de quelqu'un qui dit *tikangai* (*phon.*) ou
6 *tshikangai* (*phon.*), pour être en mesure de dire que c'est un locuteur de tshiluba, c'est... il
7 faut d'abord savoir que cette caractéristique, ce qu'on appelle la palatalisation du
8 « t » du « te » que c'est une caractéristique qu'on a déjà entendue en tshiluba ; si l'on ne
9 connaît pas le tshiluba, et qu'on arrive à faire ce genre d'analyse spontanément, eh bien,
10 en fait, ce serait pas possible. C'est là que j'ai émis une réserve.

11 Le fait de reconnaître une langue, si vous avez été exposé avec cette langue, oui, c'est
12 possible, vous pouvez reconnaître la langue.

13 Je peux dire, par exemple, en entendant quelqu'un parler une... une nouvelle langue, et
14 si je ne connais pas cette langue, je dirai : ça ressemble, c'est... c'est... c'est du chinois,
15 pour moi, ou c'est du charabia.

16 Par contre, si je connais une langue, pour y avoir été exposé auparavant, je dirai : je ne
17 comprends pas ce qu'il dit, mais c'est du chinois. Comment je sais que c'est du chinois et
18 non pas du coréen, eh bien parce que j'ai déjà entendu du chinois. Voilà, c'est naturel,
19 c'est ce à quoi on peut s'attendre, s'agissant de toute langue.

20 Cela étant, il y a des aspects qui sont beaucoup plus pointus, et qui exigent une
21 connaissance plus approfondie de la langue, de la structure de cette langue avant de
22 pouvoir se prononcer sur ce sujet.

23 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître, si vous permettez.

24 Q. Je voudrais juste m'assurer que j'ai bien compris ce que vous avez dit.

25 Hier, dans la transcription 243, page 46, en réponse à une question de même nature,
26 vous avez dit ceci : « La personne peut deviner quelle est la langue utilisée, surtout si
27 elle a déjà entendu à la radio, ou sur un CD ou de la musique qu'elle écoute, donc cette
28 personne peut dire : c'est du lingala. »

1 Mais quelle variété du lingala est-ce ? Là, ils ne peuvent pas... la personne ne peut pas
2 faire cette évaluation, à moins de connaître les caractéristiques structurelles dont il est
3 question. Donc, la personne peut identifier le lingala comme tel, mais ne peut pas dire,
4 pour autant, de quelle variété de lingala il s'agit : est-ce que c'est le lingala parlé dans la
5 province de l'Équateur, à Kinshasa, ou en... les autres variétés que vous avez évoquées.
6 Est-ce exact ?

7 R. Oui, Madame le Président, c'est tout à fait exact.

8 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous remercie.

9 M. BADIBANGA :

10 Q. Monsieur le témoin, M^{me} le Président m'a ôté les mots de la bouche, parce que c'était
11 exactement l'exemple que j'allais vous soumettre juste après, après cela.

12 Cette affaire est très complexe à beaucoup d'égard, mais certaines choses sont
13 relativement simples, et on pourrait les rendre complexes sans raison.

14 Je vous ai lu des extraits de témoins, évoquant la manière dont ils ont pu dire si c'était le
15 lingala. Aucun d'entre eux ne parle de l'accent du lingala avec les différences, ou il y en
16 a un qui a fait un peu allusion à ça, mais sinon, la question, ici, c'est la reconnaissance
17 du lingala, simplement.

18 Par contre, Professeur, dans la question de l'identification des agresseurs, dans cette
19 affaire, l'accent importe. Et maintenant, je voudrais que nous laissions le lingala et que
20 nous parlions du français.

21 Si l'on considère que le français est la langue nationale au Congo, comme vous l'avez
22 expliqué, ce n'est peut-être pas la langue la plus parlée, ce n'est peut-être pas la langue
23 maternelle, mais c'est la langue nationale, et qu'en Centrafrique, également, c'est la
24 langue nationale — le français —, ou c'est l'une des langues nationales, la langue
25 officielle, la langue de la... c'est une des langues officielles, c'est la langue officielle,
26 pardon, devrais-je dire, plutôt officielle que nationale.

27 Si l'on sait qu'au Cameroun, c'est aussi une langue officielle, et qu'au Sénégal, c'est aussi
28 une langue officielle, est-ce qu'un Camerounais — je parle le Camerounais moyen, qui a

1 vécu dans son pays, qui a... —... est-ce que le Camerounais moyen a un accent différent
2 du Sénégalais moyen, qui aurait un accent différent du Congolais moyen, qui aurait un
3 accent différent du Centrafricain moyen, lorsqu'ils parlent français ?

4 R. La réponse est oui, Maître Badibanga. Et c'est d'ailleurs tout à fait normal.

5 Tout simplement parce que différents environnements, différents facteurs culturels
6 entrent en compte, et rentrent dans cette production d'un accent dans une langue
7 donnée. Et là, on reprend... on retrouve ce qu'a dit un des témoins de façon très
8 « surprenant », d'ailleurs, parce qu'il a... il a... il a référé à la langue maternelle qui a...
9 qui influence la deuxième langue, ou la troisième ou la quatrième langue.

10 Et à partir des... des recherches sur l'acquisition des adultes... des langues par les
11 adultes, on sait que la deuxième langue apprise influence aussi la troisième. Ici, je fais
12 référence à des sociétés multilingues, où il y a de nombreuses langues parlées comme
13 en Asie ou en Afrique.

14 Donc, une personne qui aurait appris d'abord le français, avant d'apprendre l'espagnol,
15 va, « subconsciemment », utiliser son français pour essayer de transmettre ce qu'il... ce
16 qu'il n'a pas... pour ce qui est de l'accent, va avoir tendance à calquer sur le français,
17 parce que c'est la langue qu'il a assimilée en premier.

18 Et ça n'a pas besoin d'être calqué sur la langue maternelle, la première langue. Mais
19 donc, l'accent, ce n'est pas que la prononciation, c'est aussi le rythme de la phrase. Donc,
20 je peux dire, même si je ne suis pas en tête à tête avec un interlocuteur, s'il vient... Je
21 peux dire s'il vient du Cameroun ou s'il vient du Sénégal. Enfin, de façon générale,
22 j'arrive à dire si c'est un Sénégalais, ou c'est un Camerounais, ou c'est un Burkinabé, ou
23 un Congolais. Mais parfois, il est difficile de faire cela, parce qu'il y a des individus qui
24 ont une bonne possibilité, une bonne capacité langagière, et qui arrivent à assimiler les
25 choses qui sont sous-jacentes à la langue, qui représentent des caractéristiques locales.

26 Donc, c'est comme ça, de toute façon, dans toutes les sociétés, que ce soit le français en
27 France ou l'Allemagne... l'allemand en Allemagne. Un Allemand pourra vous dire :
28 « C'est du bavarois. Non, ça, c'est plutôt du... de l'allemand du nord, ça se reconnaît. »

1 Q. Donc, Professeur, si certain soldats du MLC, si certains d'entre eux, en tout cas,
2 n'avaient pas un haut niveau d'éducation, ou de sophistication de leur français, on
3 suppose que le français qu'ils seraient en mesure de parler serait mâtiné d'accent
4 congolais ? Ce ne serait pas le français de Paris ?

5 R. Bien sûr que non. Ce ne serait même pas du français belge.

6 En effet, vous avez raison, mais je crois que le test, c'est de savoir qui écoute, qui est là
7 pour décider et pour évaluer. Comme vous avez d'ailleurs fait ressortir dans vos
8 citations, certains de ces individus arrivent bien mieux à reconnaître que d'autres. Et
9 pourquoi ? Parce qu'ils sont familiarisés avec les différentes variétés parlées dans les
10 deux pays, et donc peuvent repérer : « Ça, c'est plutôt la variété congolaise, de façon
11 assez générale, ou c'est plutôt du sénégalais, ou ceci ou cela », du fait de certaines
12 caractéristiques.

13 Q. Je venais justement à ce point, parce que je voulais d'abord que nous parlions de
14 l'émetteur du message, et maintenant que nous parlions du récepteur du message.

15 Est-ce qu'il serait logique qu'un Centrafricain qui parle français, dans le pays,
16 couramment, réussisse à identifier lorsqu'un Congolais parle français avec un accent
17 congolais ? Est-ce que cela pourrait être concevable, d'un point de vue
18 sociolinguistique ?

19 R. La réponse est identique, c'est oui.

20 Ce serait possible du moment que cet individu a déjà été exposé à l'accent congolais.
21 Donc, cette personne serait ainsi capable de faire la différence entre cet accent-là et le
22 leur — accent qu'ils connaissent bien, bien sûr. Mais sinon, s'il n'avait pas été exposé, ça
23 ne serait pas possible.

24 Q. Voyez-vous, ce que je voulais discuter avec vous à ce point, c'est que dans votre
25 rapport, vous dites — et cela vient de ce que vous aviez comme matière pour préparer
26 ce rapport —, que le lingala, seul, ne peut pas servir comme critère d'identification.

27 Mais si, comme vous l'avez entendu dans certaines des déclarations, les témoins ont
28 entendu des gens qui ont parlé les deux langues, qui ont dit parfois « *mbote* » en lingala,

1 et puis qui ont dit « donne-moi l'argent », en français, est-ce que, là, on est dans le seul
2 lingala comme critère, ou les critères d'identification sont déjà en train de se multiplier ?
3 Est-ce que l'usage de deux langues, plus l'accent dans l'une des langues, disons le
4 français, que la personne pourrait éventuellement reconnaître, est-ce que cela multiplie
5 les facteurs d'identification pour le récepteur du message ?

6 R. Pourriez-vous, s'il vous plaît, répéter la question ? Je crois que j'en ai perdu un... un
7 passage, ce qui était illustratif. J'ai perdu... j'ai un peu perdu le sens de la question.
8 Reformulez, s'il vous plaît.

9 Q. Excusez-moi, c'est... c'est le risque lorsque ma question contient beaucoup
10 d'informations.

11 Vous dites, en conclusion de votre rapport, que le lingala, seul, ne suffit pas comme
12 critère d'identification. Est-ce que le fait que les agresseurs parlaient, à la fois, lingala et
13 français change cette conclusion, c'est-à-dire multiplie les critères d'identification ; il n'y
14 en a plus un seul, il y en a au moins deux ?

15 R. Oui, bien sûr, on passe de un à deux.

16 Vous dites que vous... vous avez des problèmes avec les maths, là, ça paraît simple,
17 quand même. Un par rapport à deux ; vous ne trouvez pas ? Un plus un fait deux.
18 Donc, en effet, ça multiplie par deux les facteurs.

19 Cela dit, cela ne suffit toujours pas à faire une détermination, parce que... à moins de
20 prendre en compte encore d'autres facteurs. Je suis sûr que vous le savez, vu comment
21 vous avez analysé les différents textes que... qui ont été présentés devant cette Cour.

22 Le lingala seul ne suffit pas, et on a besoin d'autres facteurs. Vous en avez parlé
23 d'ailleurs lors de tout votre... votre interrogatoire, surtout au cours de cette
24 deuxième séance, lorsque vous m'avez cité les dépositions de témoins.

25 Q. Eh bien, nous, nous sommes convaincus qu'il n'y avait pas un, qu'il n'y avait pas
26 deux, mais qu'il y avait plusieurs critères.

27 Peut-être, pour ça, si vous me permettez, je vais sortir du cas, vous présentez un cas
28 fictif ou hypothétique, et je crois que ça rendra les choses beaucoup plus simples,

1 peut-être.

2 Vous connaissez le... le football, non pas dans sa version américaine, mais dans sa
3 version européenne, comme sport. Vous savez que c'est un sport qui est extrêmement
4 répandu en Europe ?

5 R. Oui.

6 Q. C'est un sport à ce point populaire que les grands matchs de championnats
7 européens drainent des populations énormes.

8 Alors, je voudrais vous présenter le cas suivant : nous sommes en Hollande. Imaginons
9 que l'équipe de football d'Amsterdam soit qualifiée pour la finale de la *Champions*
10 *league*.

11 Vous savez ce qu'est la *Champions league* ?

12 R. Là, j'avoue mon ignorance. La coupe du monde, je connais en revanche, mais pas la
13 *Champions league*. Il me semble que les Pays-Bas jouaient hier soir, d'ailleurs. Et j'ai raté
14 le match et, pourtant, ils ont gagné.

15 Q. Je vois que vous êtes parfaitement au courant, Professeur. La *Champions league*,
16 disons, c'est le championnat européen. Voilà.

17 Et donc, une équipe hollandaise se retrouve en finale de la *Champions league*. Elle doit
18 accueillir... L'adversaire est un pays... est une équipe — pardon — d'un pays B — de
19 cette manière, je ne vexe personne. Le stade à Amsterdam compte 80 000 places ;
20 70 000 places ont été vendues aux supporters hollandais, 10 000 places aux supporters
21 du pays B. Nous savons que le match sera ce dimanche qui vient. Donc, nous avons
22 encore trois jours à nous préparer pour y aller assister. Cette information est connue de
23 notoriété publique. Les autorités, et tout le monde est attentif au fait qu'il y a
24 10 000 personnes qui vont arriver du pays B — 10 000 supporters pour assister au
25 match. Ces personnes arrivent. Le match a lieu. Et il y a des incidents entre supporters,
26 il y a de la bagarre. Et puis il y a des dégâts tout autour du stade. Des voitures ont été
27 brûlées des magasins ont été... ont eu leurs vitres brisées et ont été pillés. Certaines
28 personnes, des passants ont été battus ou molestés.

1 L'on entame une enquête. Et il se fait que les premières 20 victimes, disons-le comme ça,
2 ou 20 témoins disent : « Ce sont les supporters du pays B qui m'ont agressé ou qui ont
3 attaqué ce magasin. »

4 Tout naturellement, on leur demande : « Mais comment savez-vous qu'ils sont du
5 pays B ? »

6 C'est un pays européen, donc, physiquement, il n'y a pas de différence : il y avait des
7 blonds, des bruns et des roux — « Comment savez-vous ? »

8 Ils répondent : « Certains avaient le maillot de l'équipe du pays B. »

9 On dit : « Mais est-ce tous ? » Ils disent : « Non, pas tout le monde. »

10 On dit : « C'est là votre seul critère ? » Ils disent : « Non, et ils parlaient la langue du
11 pays B. » Mais nous savons que la langue du pays B a des locuteurs dans d'autres pays
12 d'Europe. Et voilà que le Procureur à Amsterdam dit : « Nous pensons que les
13 supporters du pays B ont agressé un certain nombre de personnes, et nous allons les
14 poursuivre. »

15 Nous avons un critère de langue. Nous avons un critère, parfois, d'identification par la
16 tenue, mais nous avons un fait de notoriété publique qui fait savoir qu'il y a
17 10 000 personnes qui sont entrées dans le pays 48 heures avant les événements. Est-ce
18 qu'il serait déraisonnable que les victimes concluent que les auteurs des faits viennent
19 du pays B ?

20 Et si je précise la question, en mettant surtout en avant l'utilisation de la langue : donc,
21 les victimes mettent surtout en avant l'utilisation de la langue, mais est-ce qu'il serait
22 déraisonnable qu'ils arrivent à cette conclusion ?

23 R. Donc, si j'ai bien compris cet exemple, cette situation hypothétique, vous dites que la
24 langue et la tenue du maillot de l'équipe sont les éléments signifiants qui permettent
25 d'identifier les agresseurs ou ceux qui ont participé dans la mêlée, ou est-ce que vous
26 me dites qu'il n'y a que la langue qui suffit à déterminer l'origine de ces individus ?

27 Q. Eh bien, Professeur, j'en reviens à mes mathématiques élémentaires. Vous avez dit
28 que, oui, 1 + 1 font 2. Et je vous ai dit que je pense que c'est 1 + 1 + 1 + 1 et que, donc, à

1 mon avis, il y a plus de critères.

2 C'est de ça qu'il s'agit dans cette affaire.

3 Lorsqu'une victime centrafricaine, dont je vous ai lu l'extrait, dit : « Les auteurs étaient
4 congolais par l'usage du lingala », vous concluez : ce seul critère ne suffit pas.

5 Mais étant sociolinguistique, du peu que j'en ai compris, vous remettez les choses un
6 peu dans leur contexte. Or, le contexte, c'est 1 500 hommes sont arrivés quelques jours
7 ou quelques semaines plus tôt dans le pays. Ces 1 500 hommes, ce n'est pas contesté, ni
8 par la Défense, ni par personne, qu'ils venaient du Congo. Ces 1 500 hommes, nous
9 sommes d'accord, vous et moi, pour dire qu'ils parlent le lingala essentiellement comme
10 langue de communication entre eux. Et donc, lorsqu'une victime dit : « Oui, mon auteur
11 était du Congo parce qu'il parle lingala », est-ce réellement objectif de dire que son seul
12 critère était la langue ou les circonstances de fait et les informations de notoriété
13 publique doivent être considérées comme aussi des critères qu'il a utilisés pour se faire
14 son opinion ?

15 R. Au risque d'avoir l'air un peu borné et obstiné, je dois dire que je ne peux pas, en
16 toute conscience et en toute responsabilité, dire que la langue à elle seule — et là, je
17 répète : à elle seule — serait un critère suffisant permettant de déterminer l'origine
18 d'une personne, pour les raisons que j'ai énumérées précédemment.

19 Mais s'il y a des facteurs supplémentaires qui, lorsqu'on les associe à la langue,
20 semblent pointer dans cette direction, là, oui, ça paraît sensé. Et en utilisant nombre de
21 critères, c'est ce... c'est ce que je voulais dire, je voulais dire, en fait, qu'on a besoin de
22 plus d'un critère pour faire cette détermination, plus que... plus que le critère de la
23 langue. Et que même en connaissant d'autres facteurs, d'autres critères, il serait prudent,
24 plus raisonnable de reconnaître au moins la variété de la langue parlée, surtout en ce
25 qui concerne le lingala, puisqu'il y a des variétés connues de lingala qui sont assez
26 diffusées. Et lorsqu'une langue est diffusée, on sait qu'il y a différentes caractéristiques
27 spéciales à toute variété. Mais on peut reconnaître ainsi quelqu'un qui vient du
28 Cameroun, Côte d'Ivoire, ou du Sénégal, et cetera.

1 Donc, pour me résumer, la langue seule ne suffit pas. On a besoin d'autres critères.
2 Vous les avez présentés, je pense. Je ne sais pas si, dans cette procédure, il est utile que
3 nous les répétions, mais sachez si j'avais eu... que si j'avais eu ces informations, j'aurais
4 dit que la langue seule ne suffit pas, mais qu'au vu des autres facteurs, il semble
5 raisonnable de conclure ce qui suit.

6 J'espère que j'ai été clair.

7 Q. Vous avez été extrêmement clair, Professeur.

8 Je voudrais vous donner une dernière citation.

9 M. BADIBANGA : Madame le Président, il s'agit du document n° 8 sur la liste des
10 documents de l'Accusation. Il porte la référence CAR-DEF-0002-0108. Il s'agit d'un
11 ouvrage qui a été rédigé par une personne qui, à un moment, s'était retrouvée
12 impliquée dans les événements en République centrafricaine. L'ouvrage s'appelle
13 « Otage du général rebelle centrafricain François Bozizé ».

14 Et je vais vous lire un extrait qui se trouve à la page... à partir de la page 262. Madame le
15 Président, je parle là de la référence ERN ; donc CAR-DEF-0002-0262. Et j'irai jusque
16 dans la seconde moitié de la page suivante qui est 0263.

17 Juste pour que vous compreniez... Pardon, Professeur !

18 R. (*En français*) J'ai un petit besoin. Je m'excuse.

19 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Monsieur l'huissier, veuillez
20 escorter le témoin hors du prétoire.

21 (*Le témoin est reconduit hors du prétoire*)

22 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Haynes.

23 M^e HAYNES (interprétation) : Je me demande juste si l'interrogatoire est presque
24 terminé, parce que je crois que l'Accusation avait demandé quatre heures et ça fait
25 cinq heures que l'on interroge ce témoin. Nous avons un autre témoin qui attend ici à La
26 Haye.

27 Donc, j'ai entendu M^e Badibanga dire que c'était le dernier passage qu'il allait lire,
28 j'aimerais savoir s'il était prêt de terminer.

1 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Haynes, la Chambre va
2 demander à l'Accusation, le moment... au moment approprié, ce qu'il en est.

3 Je tiens à dire à M^e Haynes, à tous, que l'Accusation, jusqu'à présent, a utilisé 4 heures
4 45... 35 minutes (*se reprend l'interprète*).

5 (*Le témoin est introduit au prétoire*)

6 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Badibanga.

7 M. BADIBANGA : Merci, Madame le Président.

8 Q. Je disais, Professeur, que je voulais vous lire un... un dernier extrait. Simplement
9 pour que vous compreniez le contexte, il s'agit donc d'une personne qui avait été
10 « pris » en otage à un moment. Et on est, en fait, dans la phase de libération où il doit
11 être libéré et remis aux autorités centrafricaines, puisque c'était une autorité
12 centrafricaine.

13 « Brusquement, je suis ramené à la réalité par l'apparition d'un barrage sur la route. Une
14 dizaine d'hommes armés se tiennent au milieu de la chaussée. Habillés non pas en
15 tenues militaires mais plutôt comme des sportifs, c'est-à-dire avec des baskets aux pieds
16 et vêtus de pantalons de jogging et de tee-shirts multicolores. Lourdemment équipés de
17 fusils mitrailleurs AK-47 et de lance-roquettes RPG-7 ils nous font signe de ralentir et de
18 nous arrêter. »

19 Je passe à la page suivante.

20 « Il s'agit sans doute des « amis » congolais, pourtant eux aussi rebelles dans leur pays,
21 la République démocratique du Congo (RDC), puisqu'ils luttent contre le pouvoir
22 central de Kinshasa. Le conducteur coupe le moteur. L'un des combattants congolais
23 jette un coup d'œil dans le véhicule et s'aperçoit qu'il s'agit des deux agents du CICR
24 qui étaient passés la veille à leur barrage en direction de Damara. Presque tous parlent
25 en lingala, langue parlée en RDC dont je comprends quelques mots. S'adressant au
26 Suisse aux côtés duquel je me trouve à bord de la voiture, l'un d'eux lui demande en
27 français : " C'est qui le monsieur qui se trouve à vos côtés ? " C'est le porte-parole du
28 président Patassé pris en otage par les rebelles de Bozizé que nous sommes partis

1 chercher à Kaga-Bandoro pour ramener à Bangui, répond le représentant de la
2 Croix-Rouge.

3 Dis-lui de demander au porte-parole en question s'il peut nous offrir un casier de bières,
4 intervient un autre congolais en lingala.

5 Son camarade lui rétorque, toujours en lingala, que le porte-parole est un prisonnier que
6 l'on ramène chez lui et qu'il n'est certainement pas en mesure de nous offrir quelque
7 chose. L'un d'eux lève la barrière pour nous laisser passer. »

8 Je voulais vous présenter ce témoignage parce qu'il s'agit d'un ouvrage qui a été rédigé
9 par un monsieur dont on ne peut ni mettre en question la capacité, je dirais d'analyse
10 d'une situation, c'est un homme politique éminent, vous entendez qu'il a dit qu'on dit
11 ici que c'était le porte-parole du président Patassé ; c'est quelqu'un au fait de la
12 situation.

13 Et je voulais juste voir avec vous si la dernière conclusion que vous avez faite à propos
14 des différents critères pourrait tout à fait convenir à l'extrait que je vous ai présenté,
15 puisqu'il nous parle de la tenue de ces personnes, et il parle de leur équipement
16 militaire, il parle du lingala qu'ils utilisent, et tout ceci dans un contexte bien particulier.

17 R. À première vue, on ne peut pas, une nouvelle fois, dire que la personne qui a procédé
18 à l'identification a procédé autrement qu'en... qu'à reconnaître la... la... la prédominance
19 des éléments de preuve pour faire cette identification, savoir qui parlait lingala, étant
20 donné les autres éléments qui étaient présentés ailleurs.

21 Q. Professeur, nous arrivons à la fin de cet entretien, et je voudrais revenir sur quelque
22 chose que vous avez évoqué hier.

23 M. BADIBANGA : Il s'agit, Madame le Président, du *transcript* 243. Dans la version
24 française, c'est à la page 14 et il s'agit des lignes 8 à 19.

25 Dans la version anglaise, c'est également à la page 14, les lignes 18 à 25.

26 Q. Je fais référence, ici, Professeur, à la petite discussion que vous avez eue avec le
27 conseil de la Défense sur l'article 15. Vous vous rappelez nous avoir expliqué ce qu'était
28 « l'article 15 » au sens politique.

1 Alors, est-ce que cette expression d'« article 15 » a été popularisée, vulgarisée, est-elle
2 passée dans le langage commun au Congo ou pas ; où en est-elle restée au... à la
3 déclaration du gouverneur de la province du Kasai ?

4 R. Je sais où vous voulez en venir avec ça ?

5 « Article 15 », oui. L'expression a été créée par lui et rendue populaire. Et je crois qu'elle
6 est assez largement répandue. On demande : « Est-ce que c'est de l'article 15... », bon,
7 c'est... Dans les provinces où rien ne marche, ça veut dire : bon, faites ce que vous
8 pouvez pour survivre, rien ne marche.

9 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) :

10 Q. Monsieur le témoin — Désolée, Maître Badibanga —, est-ce que vous pourriez nous
11 dire comment s'écrit la personne, le nom de la personne qui a utilisé cette expression ?

12 R. Mulopwe. « Mulopwe », c'est-à-dire : M-U-L-O-P-W-E... M-U-E... M-U-L-O-P-W-E,
13 « Mulopwe » ; ça n'était pas son véritable nom, mais bon, c'était un petit peu le... le roi
14 au Kasai.

15 M. BADIBANGA : Effectivement, Mulopwe, c'est bien ce que ça signifie.

16 Q. Professeur, est-ce que cette expression est encore une expression courante
17 aujourd'hui, en République démocratique du Congo ?

18 R. L'article 15, oui. Je crois qu'on l'utilise encore dans beaucoup de régions. Le pays
19 souffre, on me raconte des... toutes sortes d'indignités et de mauvaises conditions. Je ne
20 sais pas comment cela est dit exactement, mais la notion, c'est : « Faites ce que vous
21 pouvez. ». C'est très courant, surtout dans les... dans les grands centres urbains. Il y a
22 des livres qui ont été écrits par des anthropologistes sociaux.

23 J'ai d'ailleurs édité un de ses livres, j'ai oublié le nom de l'auteur et... mais le titre, c'est :
24 *Réinventer le Congo*. Comment survivre dans la ville de Kinshasa où...où les gens... c'est
25 ce qu'ils font, ils se débrouillent.

26 Q. Et, toujours sur base de votre analyse que vous pouvez faire là-dessus, s'il était dit
27 des troupes, sur un terrain d'opérations : « Maintenant, ici vous appliquez l'article 15 »,
28 qu'est-ce que cela pourrait signifier sur... pour les soldats qui entendraient un tel

1 message ?

2 R. Eh bien, cela signifierait que vous devez... enfin, que vous n'êtes pas soutenu, que
3 vous n'allez pas être payé le salaire requis pour pouvoir vous alimenter, survivre. Donc,
4 ça veut dire : « Faites ce que vous pouvez pour survivre tout seul, sans le soutien des
5 autorités. »

6 Ce qui serait quand même le contraire de... de... de ce qu'on attend lorsqu'on envoie des
7 gens pour se battre et pour se battre au nom d'un président qui veut maintenir un
8 pouvoir qui lui a été donné par la population qui l'a élu démocratiquement. Donc, je ne
9 le comprends pas, mais oui, effectivement, la conclusion c'est que ça l'a... cela est... c'est
10 bien ce que cela signifie, mais enfin c'est... c'est quand même invraisemblable de penser
11 qu'on envoie des... des soldats et qu'ensuite, on leur fasse ce genre de déclaration.

12 Q. C'est le lot de notre humanité, Professeur, que d'être confronté à des choses
13 invraisemblables.

14 J'arrive au terme de cet entretien ; il y a une dernière précision que je voudrais de votre
15 part.

16 De nouveau, je veux que cela soit absolument clair, il ne s'agit pas de mettre en question
17 ni votre expertise ni votre intégrité, mais je voudrais simplement que l'on clarifie ici un
18 point, ici, de... de procédure ou de fonctionnement ou peut-être, disons, administratif.

19 Vous nous avez expliqué que vous avez reçu un mandat, que je pourrais qualifier
20 d'officiel, à partir du mois de juin 2012. C'est en tout cas à ce moment-là que vous
21 recevez officiellement une lettre signée vous demandant d'exercer à titre d'expert.

22 Comme tous les experts devant cette Cour, le travail que les experts effectuent sert à
23 éclairer la Cour et des règles ont été mises en place pour que les frais engagés par des
24 experts soient pris en charge par la Cour et qu'effectivement, le temps qu'ils ont
25 consacré soit, également, pris en charge. Donc, je n'ai aucune question à cet égard, cela
26 me paraît très, très clair.

27 La seule question qui m'intéresse, ici, c'est que visiblement, pendant à peu près 16 mois
28 avant cette date du mois de juin, donc de janvier 2011 à juin 2012, vous étiez dans des

1 échanges avec la Défense, ce qui est le droit le plus absolu, mais vous avez également
2 effectué des prestations, puisqu'on vous a demandé une analyse d'un rapport, la lecture
3 des *transcripts*, et cetera.

4 Je voulais juste savoir : est-ce que cela a été pris en charge par le compte de la Défense ?
5 Si oui, qui vous a indemnisé pour le travail que vous avez fait et à quelle hauteur ? Ou
6 est-ce que cela a été, finalement, après, englobé dans l'expertise que vous avez eue à
7 faire un an et demi plus tard ?

8 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Badibanga, je suis
9 désolée, mais je me demande quelle est la pertinence d'une telle question. Ça...
10 C'est...C'est une question qui n'a jamais été posée à un expert devant cette Chambre.

11 M. BADIBANGA : Non, Madame le Président.

12 La Défense a largement exploré les contacts que le Bureau du Procureur pouvait avoir
13 avec les témoins, les éventuels frais ou prises en charge, et cetera, à toute une série de
14 témoins.

15 Dans le cas présent, j'ai bien dit, je ne pose pas la question à l'expert sur la question de
16 sa qualité d'expert.

17 Et à ma connaissance, son mandat démarre, plus ou moins, en juin 2012.

18 Ce qui m'intéresse, ici, c'est de savoir qu'est-ce qui se passe avant. Donc, est-ce qu'en
19 d'autres termes, la Défense communique, à des personnes extérieures qui n'ont aucun
20 statut, des documents du... du dossier en demandant des analyses qui peuvent lui être
21 fournies, et la Défense, dont, à notre connaissance, les ressources sont limitées ou se dit
22 indigente, a les moyens de financer cela, ou au contraire, il s'agit d'une prestation qui a
23 été faite dans le cadre de... du mandat d'expert. Voilà simplement ce que je voulais
24 comprendre, le contour exact de ce qui a été communiqué au Pr Bokamba.

25 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vais vous donner la parole,
26 Maître Haynes, mais je poursuis.

27 Je... Je continue à avoir l'impression... Bon, cette... cette question est importante,
28 intéressante pour l'Accusation, mais je me demande si elle est vraiment pertinente,

1 pertinente par rapport à l'affaire, donc, pertinente par rapport aux éléments de preuve
2 que la Chambre nécessite pour arriver à la vérité. Et je ne suis pas très convaincue par la
3 réponse.

4 M^e HAYNES (interprétation) : La même chose, Madame le Président.

5 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Maître Badibanga, je crois qu'il
6 serait raisonnable de simplement remercier le P^r Bokamba d'être venu et que vous
7 terminiez votre interrogatoire.

8 M. BADIBANGA : C'est exactement le point où je voulais en venir, Madame le
9 Président, nous... vous... vous avez la police d'audience et il vous appartient,
10 effectivement, de... de considérer si le... le point est pertinent ou pas.

11 J'entends bien ce que... l'opinion de la Chambre. Je ne poursuivrai pas sur cette question
12 avec le témoin.

13 Je pense simplement, ou je pensais, que dans l'appréciation que vous aurez à faire des
14 éléments de tout ce dossier, à la fois les éléments qui vous ont... qui vous sont apportés,
15 mais la manière dont ils sont, peut-être, parfois gérés, le processus qui fait qu'un
16 élément arrive devant votre...votre Chambre pourrait avoir son importance. Mais
17 effectivement, ce point ne touche pas du tout à l'expertise du professeur, je profitais
18 simplement de sa présence parce que plus tard, si la question se posait, ce serait
19 peut-être difficile de repartir pour aller le trouver.

20 Professeur, vous aviez dit, lors de notre rencontre de courtoisie, que vous craigniez que
21 mes questions soient dures, j'espère qu'elles ne l'ont pas été.

22 Mon souci a été d'essayer, avec vous, d'explorer la... la vérité et de tirer avantage de
23 votre expertise.

24 J'ai été très impressionné, effectivement, par les informations que vous avez eu la
25 gentillesse de nous... de nous donner. Donc, je vous remercie beaucoup et je n'ai plus de
26 questions à ce stade, Madame le Président.

27 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup,
28 Maître Jean-Jacques Badibanga.

1 Professeur Bokamba, la Chambre a autorisé M^e Zarambaud, le... l'un des représentants
2 légaux des victimes, à vous poser quelques questions.

3 M^e Douzima a également été autorisée par la Chambre à vous poser des questions
4 complémentaires, s'il y en a encore, au sujet de la transcription.

5 Étant donné qu'il ne nous reste que cinq minutes, je ne crois pas qu'il serait raisonnable
6 de commencer dès maintenant. Par conséquent, nous reprendrons demain matin.

7 Avant de lever la séance, je me demande si la Défense pourrait nous dire, dès
8 maintenant, si elle a l'intention de poser de... des questions complémentaires en
9 contre-interrogatoire.

10 M^e HAYNES (interprétation) : Trois questions simplement.

11 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : C'est simplement pour informer
12 l'Unité des victimes et des témoins pour savoir si nous pouvons commencer le...
13 l'interrogatoire du témoin suivant demain ou lundi.

14 M^e HAYNES (interprétation) : Eh bien, demain, je crois, et même lors de la première
15 session.

16 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup pour cette
17 information.

18 Monsieur le témoin, merci beaucoup.

19 LE TÉMOIN : Merci beaucoup, Madame le Président.

20 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je remercie l'équipe de
21 l'Accusation, les représentants légaux des victimes, l'équipe de la Défense,
22 M. Jean-Pierre Bemba Gombo.

23 Je remercie nos sténotypistes et nos interprètes, l'huissier d'audience et la greffière
24 d'audience.

25 Et j'invite l'huissier d'audience à accompagner le témoin en dehors de la salle
26 d'audience.

27 Entre-temps, nous allons lever la séance, nous nous retrouverons demain matin, à 9 h.

28 *(Le témoin est reconduit hors du prétoire)*

- 1 M^{me} LA GREFFIÈRE : Veuillez vous lever.
- 2 (*L'audience est levée à 13 h 22*)